



LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la Vallée des Villards

SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS

SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)



**Les combes du Tépey (à gauche) et des Roches
(au centre, Puy Gris 2 908 m)**

Le domaine des Sybelles, projet vieux de 20 ans, a été inauguré en présence de nombreuses personnalités du département et du massif Arvan-Villard

Le domaine skiable des Sybelles, qui a ouvert ses pistes pour les vacances de Noël, a été inauguré le 31 janvier en présence de MM. Michel Barnier, commissaire européen, ancien ministre et ancien président du conseil général de Savoie, Hervé Gaymard, ministre de l'agriculture, de la pêche et des affaires sociales, député de Savoie, Thierry Lataste, préfet de Savoie, Jean-Pierre Vial, président du conseil général de Savoie, Michel Bouvard, député de Savoie et vice-président du conseil général, Christian Rochette, conseiller régional, président du comité régional du tourisme, Jacky Balmain, président du Sivav, de très nombreuses personnalités du département et la plupart des élus locaux du massif Arvan-Villard. Une vingtaine de Villarins avaient été invités et (ou) étaient présents à des titres divers(1). Le premier ministre, dont la venue avait été un moment envisagée, n'a finalement pas fait le déplacement.

Tout a commencé à l'arrivée du télésiège de l'eau d'Olle, près de la pointe de l'Ouillon, où quelquesunes de ces personnes ont participé au couper de ruban devant une haie d'honneur des

enfants des clubs de ski des stations de l'Arvan-Villard portant tous la même tenue des Sybelles. Puis tout le monde s'est retrouvé à Saint-Sorlin, sous un chapiteau dressé pour l'occasion. Là, devant près de 600 personnes, ce fut la succession des discours – une douzaine – pour retracer les étapes et les péripéties d'un projet, vieux de 20 ans, et qui, pour certains, est exemplaire puisqu'il résulte d'un partage de la montagne entre les aménageurs et les tenants d'une certaine préservation de la nature. En effet, pour aboutir, ce dossier a dû être négocié au plus haut niveau (premier ministre) pour garantir aux écologistes que des zones proches comme les secteurs de l'Etendard et du col du Glandon ne seraient «jamais envahies» par des remontées mécaniques.

De tous ces discours, on retiendra l'intervention de M. Gaston Maulin, promoteur, président de deux sociétés qui gèrent les remontées mécaniques des Sybelles, et principal acteur financier du nouveau domaine : « Cette fois, les Sybelles existent enfin, même s'il reste encore autant de lits et d'investissements à attendre. Rendez-vous dans trois ans

pour voir la réalisation complète ».

Aujourd'hui à la tête d'un groupe qui réalisera près de 46 millions d'euros à travers plus d'une quinzaine de métiers différents, M. Maulin dirige « progressivement depuis 8 ans, avec son fils Alexandre, sa famille et un groupe d'amis »(2), les quatre stations de Saint-Sorlin, Saint-Jean d'Arves, le Corbier et Saint-Colomban par le biais de deux sociétés, la Satvac et la Samso. Il a créé également, en 1999, en association avec la Soremet, société des remontées mécaniques de La Toussuire, la Financière de Saint-Sorlin pour faire face aux importants investissements nécessaires au développement du massif dont une partie était inaugurée ce 31 janvier. Un effort qui devrait se poursuivre jusqu'en 2007, pour améliorer le domaine skiable, avec la réalisation, dans les deux ans, de cinq nouveaux téléportés et trois téléskis. « Notre objectif est de réaliser en 2006, 12 millions d'euros de chiffres d'affaires avec la Satvac et la Samso et 18,3 avec la Soremet », a expliqué M. Maulin à Montagne leaders, précisant : « Au début nous faisions 6,9 millions d'euros sur l'ensemble du massif ».

Pour atteindre cet objectif : « il faut tenir la cadence de 2 000 lits par an pendant deux ans encore ». D'où la multiplication des programmes immobiliers dans les stations concernées, principalement à Saint-Sorlin et à Saint-Jean d'Arves, mais aussi au Corbier et La Toussuire. A Saint-Colomban, la construction de lits est l'objet d'une polémique entre la mairie et M. Maulin (*lire page 11*).

Au cours de cette inauguration, qui s'est déroulée par un temps magnifique, ensoleillé et froid, M. Jean-Léon Girardin a été décoré des insignes de chevalier dans l'ordre national du Mérite par M. Barnier. M. Girardin a été maire de Fontcouverte de 1977 à 1995 et président du Sivav de 1981 à 2001. A ce titre, c'est lui qui a « porté » le projet des liaisons par l'équipement du massif de l'Ouillon.

(1) R. Mugnier, P. Louadoudi, H. Girard, X. Mugnier, N. Combet, R. Bozon, K. Decq, M. Bozon, A. Blitz, Christian Bozon-Vialle, Guy Emieux, Christian Martin-Fardon, J.-P. Martin-Cocher, Georges Quézel-Ambrunaz, M. Donda, Annie Bordas, D. Quézel-Ambrunaz, Pascal Gauthier et Christophe Favre-Novel, la moitié d'entre eux étant arrivés à skis.
(2) Montagne leaders, numéro 180 (janvier 2004).

L'ouverture du domaine skiable des Sybelles a donné un nouveau souffle à la station villarinche

Suite aux travaux d'aménagement du site de l'Ouillon le domaine skiable des Sybelles est devenu véritablement opérationnel cette saison. Depuis le hameau de La Pierre, on avait désormais accès aux 310 km de pistes, skis aux pieds, de ce nouveau domaine(*).

L'ouverture officielle des Sybelles était prévue initialement début décembre. Le domaine de Saint-Colomban n'a pu ouvrir qu'à partir du 29 décembre 2003 à cause d'un enneigement déficitaire, et, les premiers jours, uniquement sur le secteur de l'Ormet.

Malgré ce retard, toutes les pistes ont pu être ensuite ouvertes rapidement au mois de janvier. Le 7 janvier 2004 la liaison de Saint-Colomban au reste des Sybelles devenait effective. Le 13 janvier, suite aux importantes précipitations pluvieuses en altitude, la station était totalement fermée.

Dans l'ensemble la production de neige de culture a été satisfaisante cette saison. A la mi-mars la production totale de neige artificielle depuis le début de saison était de 100 000 m³. La mission de maintenance des appareils d'enneigement et de production de neige était assurée par François Gilodi qui est revenu travailler sur le site cet hiver.

Finalement, c'est au mois de janvier que les précipitations neigeuses ont été les plus importantes. Le Plan d'intervention pour le déclenchement des avalanches (PIDA) de Saint-Colomban a été actualisé par Norbert Barboux et validé par la préfecture. Le site de Saint-Colomban comprend désormais 50 points de tir dont les 3 Gazex en place au col de Bellard. Début mars, 275 kg d'explosifs avaient été utilisés pour le déclenchement préventif des avalanches. Le service des pistes était composé de 7 pisteurs secouristes dont 3 artificiers et un maître chien d'avalanche (Norbert Barboux) et deux dameurs. A la fin des vacances de février, 15 secours avaient

été effectués (*lire ci-contre*) et à peu près 800 heures de production de damage avaient été réalisées.

L'équipe des remontées mécaniques était également au complet pour permettre à l'ensemble des appareils de



■ Le plaisir de skier dans une forêt d'épicéas.

fonctionner. Courant décembre, une opération de raccourcissement du câble du télésiège de la Charmette, dû à son allongement naturel, a pu être réalisée. Le nouveau télésiège de Bellard a ouvert dans de bonnes conditions à la clientèle.

Au mois de janvier la liaison aura été ouverte pendant 16 jours et au mois de février pendant 28 jours ! A la fin mars le nombre de passages skieurs sur les appareils de remontées mécaniques était d'environ 369 000 (excepté l'Ourson, le fil neige, et le téléski de l'Epinette). Par contre il est beaucoup plus complexe d'estimer pour le moment la fréquentation du domaine de Saint-Colomban par la clientèle venant des autres sites des Sybelles.

L'équipe de Saint-Colomban a pu tout de même constater la grande satisfaction de cette clientèle à skier sur notre domaine. Il est aussi notable de voir une grande croissance de la fréquentation de notre domaine par une clientèle étrangère essentiellement sur les périodes hors vacances scolaires. De manière générale le site de Saint-Colomban est attractif par son aspect authentique. Il est tout à fait complémentaire des autres sites. La clientèle a souvent manifesté le plaisir de skier sur les pistes de l'Ormet situées dans une forêt d'épicéas. Le cachet de la station-village, au patrimoine bâti conservé, a été fortement apprécié. Et c'est sans doute en conservant et en valorisant ces atouts que notre station trouvera des opportunités de développement.

Dès cette première saison la liaison du site de Saint-Colomban aux autres stations des Sybelles a permis un regain d'activité très satisfaisant. Sur le mois de février 2004 l'augmentation du chiffre d'affaires enregistré aux caisses de Saint-Colomban, par rapport à février 2003, a été de 89,5% ; et au 1^{er} mars 2004 la croissance sur l'ensemble de la saison par rapport à 2003 était de 59,8 %.

Au début mars les conditions météorologiques et le froid permettaient encore de produire de la neige de culture. Cette situation a permis le maintien de la liaison et l'ouverture du site jusqu'au 4 avril date de fermeture de la station.

(*) Il faut compter 45 minutes en moyenne, et sans attente majeure, pour rallier le col de Bellard au départ du télésiège de l'Ormet, à Nantcheno. Et une quinzaine de minutes supplémentaires pour atteindre le sommet de l'Ouillon par Longecombe et le télésiège de l'eau d'Olle. Selon les capacités de chacun, il faut compter une trentaine de minutes pour redescendre.

Sensible augmentation du nombre des accidents

L'extension du domaine skiable a entraîné une augmentation des risques liés à la pratique d'un ski parfois plus difficile. Ainsi, à la fin des vacances de février, 15 secours avaient été effectués et le PGHM (Peloton de gendarmerie de haute montagne) de Modane était intervenu à 3 reprises sur le domaine de Saint-Colomban pour des secours hélitreppés(*).

Le premier a permis d'évacuer une jeune femme qui s'était fracturée une vertèbre sur la piste du col de Bellard. La seconde intervention a été réalisée pour un jeune homme qui s'était engagé en zone hors-piste dans les couloirs de la Charmette de l'Ormet, non loin de la ligne du télésiège de la Charmette. Cette personne a dévissé au sommet du couloir puis dévalé environ 250 mètres de dénivelé. Elle a heureusement échappé à des blessures graves.

La troisième fois, il s'agissait d'une intervention sur une avalanche provoquée accidentellement par trois skieurs inexpérimentés qui se sont engagés dans le secteur hors-piste des pentes provenant de La Toussuire et donnant dans la combe de Bellard. Parmi eux, un homme a été emporté jusqu'à la base de la coulée et partiellement enseveli. Il s'est dégagé par ses propres moyens. Mais une opération de recherche a tout de même été effectuée par deux maîtres chiens d'avalanche déposés en hélicoptère pour s'assurer qu'il n'y avait pas d'autres victimes ensevelies.

Les pentes hors-pistes de la combe de Bellard constituent un secteur où les risques d'avalanches sont potentiellement importants. Et il était à craindre que l'ouverture de cette combe au ski allait multiplier les accidents. Déjà, au mois de janvier, un skieur isolé avait déclenché une avalanche assez importante sur ce secteur, sans que personne ne soit enseveli.

N. Revol

(*) Le PGHM est venu au mois de janvier présenter son nouvel appareil bi-turbine au service des pistes.

LA PREMIÈRE SAISON DES SYBELLES

Une réussite qui suscite des interrogations

Le Dauphiné libéré et La Maurienne ont plusieurs fois fait écho au développement des Sybelles (après la conférence de presse donnée à Lyon par les responsables du projet, le 25 novembre 2003, ou au moment de l'inauguration du 31 janvier dernier).

Mais les Sybelles ont aussi trouvé place dans de nombreux autres journaux d'audience départementale, régionale ou nationale. En quelques lignes ou en plusieurs colonnes, elles figurent dans la revue des nouveautés de la saison de ski 2003 - 2004.

Elles sont décrites comme « le cadeau de la Maurienne » (*Est magazine*, 14 décembre 2003) parmi les espaces où l'on peut skier « à saute-montagnes » (*Le Monde voyages*, 20 novembre 2003). Leur ouverture est annoncée en parallèle – toutes proportions gardées – de celle de Paradiski (téléphérique horizontal reliant désormais Les Arcs et La Plagne) et elle est présentée comme « l'une des actualités neige majeures de la saison » (*Les Pays de Savoie côté femmes*).

Les atouts des Sybelles ?

Les 310 km de pistes, qui en font le 4^e domaine skiable français, certes. Mais aussi, la dynamique de liaison des 10 stations et villages. « Dix stations de villages nichés dans deux somptueuses vallées, celles de l'Arvan et des Villards, ont décidé de s'unir en connectant leurs différents domaines skiables (...). On se livre aux plaisirs du slalom tout en savourant les délices d'une vie de village dans les rues de Saint-Jean d'Arves, des Albiez, ou encore de Saint-Colomban. » (*Thalyscope*, novembre 2003).

Le Figaro magazine du 13 décembre, *L'Echo touristique* du 5 décembre, *Le Progrès* du 30 novembre... prennent la peine de mentionner les noms des 10 partenaires, sous cette forme : « 6 stations : La Toussuire, le Corbier, Les Bottières, Saint-Jean d'Arves, Saint-Sorlin d'Arves et Saint-Colomban-des-Villards, 1 station-village : Albiez-Montrond, et 3 villages traditionnels : Albiez-le-Jeune, Jarrier et Saint-Alban-des-Villards. » L'idée s'impose que les Sybelles « se nourrissent de leurs différences ». C'est « une rencontre réussie entre modernité et authenticité, entre grands espaces préservés et villages chaleureux, entre activités sportives diversifiées et traditions artisanales et culinaires. »

Télé-Loisirs (numéro 138) écrit : « Hors activités sportives, le domaine des Sybelles offre une palette impressionnante de trésors culturels », spécifiant que « les contemplatifs, amoureux des vieilles pierres et du vieux bois restent fidèles aux villages traditionnels de Saint Jean-d'Arves, de Saint Sorlin-d'Arves, de Saint-Colomban-des-Villards et des Bottières. »

Dans ce registre-là, le magazine de la randonnée *Balades en France* dans son numéro de mars-avril 2004 titre en page de couverture : Savoie – Les vallées perdues de la Maurienne. En page intérieure, on trouve un dossier de 10 pages sur les Arves et les Villards avec de magnifiques photographies, qui s'attache à mettre en relief « des traditions toujours intactes ». La journaliste, Laurence Arnoul, apporte un éclairage historique, géographique et culturel sur nos vallées, mettant en évidence les points communs (isolement des villages d'autrefois, importance de l'émigration hivernale...)

et les spécificités de chacune d'elles. Concernant la vallée des Villards, elle note : « Les hameaux sont désertés au fil du temps mais jamais abandonnés, les Villarins tiennent à leurs racines et reviennent passer leurs vacances dans la maison de famille. Une station de ski a vu le jour il y a une vingtaine d'années, un plus pour le tourisme qui se développe progressivement, s'adapte aux besoins en respectant l'environnement. La politique est au tourisme vert, familial et intimiste, la physionomie du paysage est préservée au maximum. Les Villards font partie du SIVOM Arvan-Villard (NDLR : le Sivav) qui regroupe les communes des deux vallées en vue d'un développement innovateur. L'alliance s'est constituée autour du projet du domaine skiable des Sybelles. » Le patrimoine est mis en valeur, notamment le costume villarin. Le reportage présente ensuite des idées de randonnée pédestre sur les deux vallées dont « une matinée au lac des Balmettes », « le Grand Truc » et le « sentier balcon des Villards ».

Comme une conclusion, Laurence Arnoul écrit (page 30) : « Longtemps isolées, les vallées des Villards et des Arves ont su s'ouvrir vers l'extérieur et savent très bien chacune à leur manière, appréhender la seule activité possible dans ces montagnes, le tourisme. »

Des problématiques en filigrane...

L'hebdomadaire départemental *La Vie Nouvelle* (19 février 2004) titre « Des Sybelles qui font grand bruit »... (Des Sybelles ou décibels ?). Optimiste dans sa conclusion (« (...) on peut imaginer que le domaine des Sybelles se retrouve aujourd'hui sur la bonne rampe de lancement ») l'article souligne que les « capacités d'hébergement ne sont pas encore en phase avec les ambitions du dernier des Alpes françaises » et qu'il « faudra construire parallèlement des parkings, des routes d'accès (dans les Arves notamment) et surtout offrir une qualité d'accueil irréprochable, un critère particulièrement recherché par tous les amoureux de la nature et de l'authenticité. »

Se dessinent ainsi, pour les Sybelles, les termes d'une problématique reprise par certains organes de presse, mais présente aussi dans des déclarations d'élus, de personnalités de la vie publique, de responsables associatifs. Développer, certes, mais en préservant cet atout majeur : être « à échelle humaine », « préserver la qualité du paysage du site », « offrir proximité et convivialité », comme l'écrivit *La lettre de l'Aventure*, du 1^{er} décembre 2003.

Les Echos, du 18 décembre relaie les préoccupations d'un élu haut savoyard : « Le maintien d'une population permanente dans les stations-villages est un souci majeur ». Dans le même article, Gaston Maulin, promoteur des Sybelles, explique que « les constructions (NDLR : immobilières) rendent viable la société de remontées mécaniques où 60 millions d'euros d'investissement sont programmés en 5 ans ». Trois lignes plus loin,

Mme le maire de Villarembert-Le Corbier dit : « Il ne faut pas faire des lits à tout-va au risque de se retrouver avec des friches touristiques dans 10 ans. » Et le journaliste indique que « sa stratégie consiste à réhabiliter l'existant et à permettre aux gens du pays de vivre sur place. »

Yvon Blanc, l'un des créateurs de la station des Arcs en Tarentaise, s'exprime en ces termes dans le journal *Libération* du 18 décembre, à propos de la construction d'une nouvelle cité à Arcs 1 950 m : « En deux étés, ils ont coupé entre 250 et 300 pins cembro, vieux de 7 ou 8 siècles pour certains. (...) Nous avions conçu les Arcs il y a 30 ans en ne touchant qu'à un minimum d'arbres, en utilisant autant que possible les espaces déboisés. (...) C'est une horreur. »

Cette problématique est souvent reprise dans notre département. Chacun sait que l'essor phénoménal des sports de glisse offre un développement

inespéré là où la vie était autrefois bien ingrate. Parallèlement, des interrogations naissent : jusqu'où peut-on aller dans l'extension des capacités d'hébergement du tourisme hivernal, avec toutes les obligations qu'elle entraîne pour les infrastructures routières, le traitement des déchets ou l'eau potable, sans parler des difficultés, parfois, à sauvegarder le patrimoine architectural et culturel ? Jusqu'où peut-on aller dans l'extension des canons à neige : à quel coût financier, et à quel prix pour l'environnement ? (L'émission « C'est pas sorcier » sur FR3 a consacré une de ses séquences à cette question le dimanche 21 mars, expliquant qu'aucune étude véritable n'avait été menée sur les impacts que pourraient avoir sur l'écosystème savoyard le prélèvement de 12 millions de m³ d'eau pour les besoins en neige de culture. A lire aussi *Sciences et Avenir* de février 2004).

Les touristes confirment...

Quelques réflexions de touristes et résidents secondaires extraits du cahier de doléances de la Maison du tourisme de Saint-Colomban, ou entendues ici ou là, confirment ces impressions...

« Premier séjour à Saint-Colomban. Bonnes impressions. Village agréable. Ambiance simple. » (...) « Un très agréable séjour dans une magnifique station village très dynamique et sympa. Accueil très chaleureux.... » (...) « Quant à la station, elle est adorable et résiste apparemment à l'assaut de la société de consommation... Il faut préserver cet endroit calme, typique et si rare. Merci. » (...) « C'est la dix-septième année que nous sommes accueillis dans un des plus beaux villages de France par des gens qui aiment leur pays. Nous espérons que votre coin de pays saura être conservé à travers les aménagements indispensables à la vie et à la juste rémunération des personnes. »

Mais un bémol concerne certains gîtes, sur des aspects matériels. Et surtout, une critique est plusieurs fois exprimée concernant l'attente pendant les congés scolaires de février à la caisse des remontées mécaniques. La demande d'une deuxième caisse a été fortement formulée pour cette période. Un skieur des Villards a d'ailleurs rebroussé chemin deux après-midi de suite : « Une heure d'attente devant la caisse, il vaut mieux élaguer les arbres ! »

A travers ces témoignages, il est clair que notre vallée attire de par sa réelle spécificité, ses villages à flanc de montagne et le panorama intact de Belledonne. Du sommet de Bellard ou de l'Ormet, nombreux sont les skieurs qui s'arrêtent pour s'imprégner d'un paysage dont ils garderont, de retour chez eux, un souvenir fort.

Aussi le développement de la vallée des Villards ne passe-t-il pas par la préservation de ces éléments très recherchés aujourd'hui ? Sa configuration géographique, source de tant de difficultés pour nos anciens, ouverte sur les combes rudes et préservées de Belledonne, ne devient-elle pas un atout en lui imposant un tourisme humain et raisonnable... qui peut être particulièrement attractif par son authenticité ? Ne convient-il pas avant tout de développer cet aspect-là, respectueux de notre pays mais aussi des gens qu'il accueille ? C'est d'ailleurs ce que suggèrent fortement nombre d'élus, d'habitants ou d'amis des Villards.

Autant de débats ouverts qui pourraient trouver leur place (et leur réponse...) au cœur des discussions et réunions diverses dans notre vallée.

Jacqueline Dupenloup et Jeannine Martin-Garin



■ Du col de Bellard, vue sur Belledonne.

Une activité inhabituelle

Une activité en hausse de 60 % (le remplissage des parkings du front de neige, en février, en était la preuve) n'a pu qu'avoir des retombées bénéfiques pour les professionnels du tourisme. Même si, pour les commerces, il faut peut-être nuancer cette conclusion en fonction de leur éloignement des pistes. Mais pour l'Auberge du Coin, situé en altitude, sur les pistes, « ça a bien marché », profitant directement (et essentiellement) d'une clientèle venue des autres stations des Sybelles. Et pour la Clef des champs, ce service de restauration rapide qui a ouvert ses portes début février à La Pierre, aux pieds des pistes : « pour un coup d'essai ce fut un coup de maître ». Ses propriétaires projettent déjà la construction d'une salle fermée au même endroit.

L'école de ski a également « très bien travaillé durant le mois de février, notamment avec les cours collectifs », et bien que la cure de Saint-Colomban soit restée fermée en raison d'un désaccord entre le locataire et la mairie. Pour les cours individuels l'embellie est moins nette. Cela tient sans doute au fait que ces cours doivent nécessairement se donner sur le bas de la station, puisqu'il faut, pour un skieur moyen, plus d'une heure pour effectuer l'aller et retour au col de Bellard depuis Nantchenu. Et puis peu de skieurs demandent des cours sur les Sybelles, car pour aller skier sur d'autres secteurs du domaine, généralement il faut un niveau qui fait que l'on y va seul. Dans l'ensemble, cette recrudescence d'activité provient essentiellement de la clientèle des Villards et du bas de la vallée, la clientèle des autres stations des Sybelles venant sur notre domaine, à la demi-journée ou la journée, avec ses moniteurs.

Ch. Mayoux

À TRAVERS LA PRESSE

SKI ALPIN : GRAND PRIX DES VILLARDS

Le 1^{er} challenge Jean-Noël-Favre-Bonté a connu un grand succès populaire

Ils étaient nombreux ceux qui attendaient que le grand prix des Villards, inscrit au calendrier Fédération française de ski, se déroule à nouveau sur la piste de l'Ormet. Ils étaient encore plus nombreux ceux qui désiraient que le premier mémorial Jean-Noël-Favre-Bonté ait lieu le dimanche 8 février 2004.

Les conditions météorologiques capieuses depuis le début de l'année allaien-elles être favorables ? La dernière édition n'était pas allée à son terme à cause de la dégradation de la piste par la pluie, et le dernier vainqueur (sur l'Ormet) en 1998 fut Jean-Baptiste Bérard récompensé à l'époque par son ami Jean-Noël Favre-Bonté alors président du club des sports.

Une semaine d'une extrême douceur puis un samedi pluvieux n'allait cependant pas altérer le moral de l'équipe du président du club des sports Christophe Favre-Novel qui attendait avec impatience de pouvoir goûter à la joie d'accueillir sur le domaine les skieurs de la région. Car le moral était aussi sur que la neige qui attendait les concurrents le dimanche matin : une piste en « béton » après une nuit très froide. Il fallait bien ça !

Les préparatifs avaient commencé il y a bien longtemps mais c'est samedi, la veille de la course, que la partie visible, dans la station, débutait. Ce jour-là, malgré une pluie continue et un brouillard tenace, Alexandra Favre-Bonté et des membres téméraires du club, jeunes et moins jeunes, s'élançaient vers 15 h 30 pour tracer la première manche de ce géant.

Dans la salle hors-sac du bâtiment d'accueil, à La Pierre, une équipe composée de membres du club des sports et des deux chronométrateurs, Jo Mollard, président du bureau technique régional au sein du comité de Savoie de ski et Bernard Anselme venu de La Toussuire, préparaient les listes de départ. Puis Nicole Martin-Cocher et Nathalie Favre-Bonté

s'occupaient de la préparation des dosards qui seraient remis à chaque club le lendemain matin.

Dimanche, dès 7 heures, il fallait mettre la dernière touche au dispositif de la course. Mise en place au pied de l'Ormet du groupe électrogène et de la dameuse qui allait faire office de cabine de chronométrage, installation du portillon de départ, mise en place des calicots sur les piquets de slalom, numérotation des portes, vérification des filets de protection tout au long du tracé, installation du panneau récapitulatif des temps dans



■ Au départ, le vainqueur de l'épreuve, Grégory Didier (dossard 52).

l'aire d'arrivée, accueil des concurrents et remise des dossards et des forfaits, installation de la buvette. C'est à Serge Arlaud, aidé par des parents de coureurs, qu'était dévolue la tâche de s'occuper de l'intendance, au cœur de la station, et de la réception après la course.

Pascal Gauthier quant à lui avait préparé toute la logistique autour du tracé et mettait la dernière main à la disposition des contrôleurs de portes.

La première manche débutait à 10 heures avec 130 courageux au départ. La pluie de la veille et le froid vif de la nuit ayant transformé le parcours en glace, il fallait avoir des carres très affutées pour conserver les meilleures courbes et parvenir à la ligne d'arrivée sans sortir du tracé.

Jérôme Jalbeaud, sac au dos (contenant tout le matériel d'intervention technique) et perforateur en main, veillait à la bonne tenue des piquets dont certains

ont fini en plusieurs morceaux et ont dû être remplacés sur-le-champ.

A l'issue de la première manche, 5 coureurs étaient regroupés en 2 secondes et pouvaient prétendre à la victoire finale. On retrouvait les 5 mêmes, exactement dans le même ordre, à l'arrivée de la deuxième manche tracée par Bertrand Girard des Karellis. Au final, Grégory Didier de Saint-Sorlin s'imposait devant David Dompnier de La Toussuire, Yann Girard des Karellis, Olivier Jacob de Valmeinier et Emilien Chomaz des Karellis. Chez les filles, Laure Pasquier des Karellis s'imposait devant Florence Magnin des Karellis et Marion Pellissier de Saint-François.

Dès le passage de la ligne d'arrivée, les coureurs se précipitaient vers le panneau d'affichage des temps que Nicole Martin-Cocher et Caroline Verdun complétaient avec précision.

La piste de l'Ormet, par son relief varié, permet des tracés très techniques appréciés des coureurs. Félicitons Alexandra Favre-Bonté, l'entraîneur du club des sports, et ses assistants de la veille, qui ont su parfaitement utiliser le terrain pour proposer une première manche qui a donné satisfaction à tous. Maurice Tronel, président du comité de Savoie de ski, venu en voisin, et connaisseur, a pu apprécier. On peut aussi se réjouir de ne pas avoir connu d'incidents particuliers ou de blessures chez les compétiteurs.

Pour la remise des prix, tout le monde se retrouvait à 16 heures dans la salle hors-sac du bâtiment d'accueil. Le président du club des sports, Christophe

Favre-Novel, pouvait se réjouir de la bonne tenue de cette course, et adressait les traditionnels remerciements à la Satvac pour la préparation de la piste et l'aide apportée par les pisteurs à la sécurisation du tracé, au directeur technique Gilbert Edmond, à l'équipe de chronométrage, aux clubs du Corbier et de La Toussuire pour le prêt de piquets, à tous les participants, et surtout aux nombreux bénévoles qui ont répondu présents et ont donné sans compter, chacun à leur manière, un peu de leur temps. Il donnait ensuite la parole aux maires des deux communes villarinchies, le président de la communauté de communes étant excusé. Valentine Favre-Bonté prenait ensuite la parole pour une intervention émouvante en hommage à Jean-Noël et Jean-Baptiste (*lire ci-dessous*).

Puis les meilleurs étaient récompensés dans chaque catégorie, le club des Karellis remportant le challenge Jean-Noël-Favre-Bonté. Enfin, tout se terminait autour des tables garnies de gâteaux confectionnés par les familles des coureurs du club des sports et accompagnés de boissons (dont le vin chaud façon Serge Arlaud).

Satisfaits et soulagés après cette journée réussie mais éprouvante, les organisateurs pouvaient laisser libre cours à la bonne humeur que certains savent ou savaient si bien communiquer.

En sortant du bâtiment d'accueil, après avoir profité d'une belle journée comme on aime en voir en montagne, on pouvait remarquer un nuage qui s'attardait à la cime de Sambuis... Y. B.

Valentine Favre-Bonté appelle à la prudence tous les passionnés de ski

La famille de Jean-Noël Favre-Bonté s'est beaucoup impliquée dans l'organisation du grand prix des Villards.

Valentine, l'une des sœurs de Jean-Noël, a ouvert la première manche tandis que Anne-Karine ouvrait la seconde. Alexandra fait partie de l'équipe dirigeante comme entraîneur et Amandine a participé à la course (dossard 33).

Delphine Ferroud était aussi présente ainsi que Yvette et Robert Bérard (les parents de Jean-Baptiste Bérard).

Quant à Jean-Baptiste, père de Jean-Noël, il a suivi de près le déroulement de la course, et c'est lui qui a remis le challenge au club vainqueur.

Au moment de la remise des prix, c'est Valentine Favre-Bonté qui a rendu hommage aux deux skieurs disparus :

« Tout d'abord, merci à tous d'être venus participer si nombreux à ce grand prix des Villards. Merci à tous les clubs pour leur présence ainsi qu'à toutes les personnes bénévoles qui ont contribué au bon déroulement de cette course.

» Je souhaiterais également remercier vivement le club des sports des Villards qui, composé d'une petite et non moins dynamique équipe de bénévoles, fait en sorte que, chaque jour de la saison et de l'année, leur club vive, se batte et perdure au prix de nombreux sacrifices, d'efforts et d'heures de bénévolat : sans leur unique motivation, ce grand prix n'aurait pas lieu.

» Comme vous le savez, il y a un an,

« Ils seraient sans doute fiers de nous »

le 4 février 2003, Jean-Baptiste Bérard originaire de Saint-Etienne-de-Cuines et Jean-Noël Favre-Bonté originaire des Villards nous quittaient emportés par une coulée de neige dont l'appel était si fort, à Saint-François Longchamp.

» Jean-Noël était membre du conseil municipal de Saint-Colomban et fut président du club des sports des Villards pendant de nombreuses années. Il aimait ce pays qu'il aurait voulu voir se développer, et se donnait sans compter pour organiser de nombreuses manifestations dont ce grand prix qu'il affectionnait particulièrement.

» Son ami Jean-Baptiste, quant à lui, ne manquait jamais cette épreuve lorsqu'il était compétiteur et, en cinq participa-

tions, il remporta trois premières places dans sa catégorie et deux premières places au général. Plus tard, il

emménait les coureurs sur les pistes de Saint-Colomban en tant qu'entraîneur du ski club de Saint-François Longchamp.

» Aussi, dédions ce grand prix à ces jeunes moniteurs passionnés de ski, de neige et de montagne, qui seraient sans doute très fiers aujourd'hui de nous voir tous réunis lors de cette compétition rythmée par la bonne humeur et la convivialité.

» Et rappelons que nul ne connaît parfaitement la montagne, celle-là même que nous adorons tous mais qui malheureusement a emporté tant de nos amis et qui nécessite toujours la plus grande prudence. Merci à tous. »

Pris sur le vif, dans la course, et autour de la course

- Hervé Tardy, surpris d'être nommé « aboyeur » : c'est lui qui annonçait aux chronométrateurs par talkie-walkie le numéro de dossard des coureurs, 5 portes avant l'arrivée.
- Jérôme Jalbeaud, colleur d'affiches avant l'heure : mais c'était pour recruter des bénévoles quelques jours avant le jour J.
- 500 mètres de filets (enroulés dans des dameuses) ont transité de Saint-Sorlin à Saint-Colomban par le col de Bellard.
- La salle à manger de Nathalie Favre-Bonté, transformée en lingerie : belle partie de plaisir que de préparer 250 dosards.
- Christophe Favre-Novel, Yves Bonnivard et Jérôme Jalbeaud à la limite des tours de reins à force de donner des tours de clef, entre les 2 manches, pour dévisser une centaine de piquets pris dans la glace puis les revisser un peu plus loin pour le tracé de la 2^e manche.
- Excursion à La Toussuire et au Corbier pour Christophe Favre-Novel et Pascal Gauthier : « opération piquets ». Il en fallait au moins 200 pour tracer une manche.
- Petite frayeur le jour de la course, à 8 h 30 : le groupe électrogène est récalcitrant

au démarrage. Pascal Gauthier intervient avec du carburant et le tour est joué !

• Les chronométrateurs, dans la cabine de la dameuse, bien à l'abri derrière les arbres, voient passer plusieurs fois sur la piste le préposé au ravitaillement des bénévoles mais celui-ci ne les voit pas !

• En un temps record, dès la fin de la course, piquets et filets sont enlevés, et la piste est rendue en totalité aux skieurs de ce dimanche.

• Numérotation des portes : Laurent Martin-Cocher déroule quelques longueurs sur les piquets. Ça change du teflon sur les tuyaux...

• Stéphane Pezzani et Serge Favre-Bonté, contrôleurs au Plan des Granges : « On passe, mais entre les portes ! ».

• Henri Girard, contrôleur à un endroit stratégique, veille au grain, un œil sur les portes, un autre sur les chamois du Truc et de Bellard...

• Chronométrage haute technologie ; plus besoin de contrôler les fils : du courant, un ordinateur portable et on utilise le GPS !

• Merci à tous ceux qui ont offert un peu de leur temps pour soigner l'accueil et l'image de Saint-Colomban.

SKI DE MONTAGNE : LA SYBELLES VILLARINCHE

Un beau championnat de France

L'inquiétude est en eux... Bien avant que le réveil ne sonne, ils se sont réveillés. C'est l'heure où les premiers rayons du soleil déchirent la nuit. Quelques étoiles s'attardent encore, répondant aux phares des premières voitures qui se rendent aux Villards. C'est le jour J. Hier, la météo était incertaine pour ce dernier week-end de février.

La place du Chef-Lieu est balayée par un vent froid qui vous transperce. Mais là n'est pas l'essentiel, c'est là-haut dans le ciel qu'est la vérité. Pas de nuage, pas encore : le soleil sera au moins temporairement de la fête. La veille la neige est venue opportunément blanchir les cimes. Et même si elle reste insuffisante sur le bas, l'épreuve doit avoir lieu car plus de 220 concurrents sont attendus.

Tôt, très tôt, les premiers bénévoles sont arrivés à la salle des fêtes. Le temps d'écouter les consignes, de prendre un thé chaud, et les voilà partis



■ En route pour le départ.

vers leurs postes de contrôle.

Car les concurrents sont là, pressés d'en découdre. Un à un ils retirent leur dossard et se mettent en tenues. Dans ce petit monde qui se connaît bien, les discussions vont bon train... Les deux «briefings» expliquant les parcours sont écoutés d'une oreille distraite. Ce qui jouera un mauvais tour à quelques participants qui, l'heure venue, partiront dans le mauvais sens. Car initialement prévu au Chef-Lieu, le départ de la course, se fera finalement plus haut, neutralisant une partie du parcours. Et, bien que munis d'une carte du tracé – c'est obligatoire –, certains partiront dans la direction des Roches. Rapidement pris en chasse, ils seront bientôt ramenés sur le bon parcours.

Le départ fixé à 8 heures interviendra à 8 h 45. Là-haut les commissaires de course battent la semelle pour se réchauffer... Puis, aux ordres de Philippe Taravel, les participants s'élancent, faisant crisser leurs spatules sur la neige glacée. Et au fur et à mesure des difficultés, le groupe explode, s'étire, souffle, dérape mais avance avec entrain vers les sommets. En fonction de la forme et des conditions de ski, les places changent perpétuellement. Si certains commencent à coincer, devant les «craks» filent à belle allure et les deux premiers s'expliquent sans concession. Patrick Rassat mène le bal au passage de la Via Rota, au pied de la montée du col de Montfossé. Stéphane Chevalier le talon-

ne, produit son effort et passe le sommet avec trois minutes d'avance, avant de plonger sur Comberousse et dans la combe des Roches. Déchaîné Rassat prend tous les risques dans une descente rendue difficile par le manque de neige.

Seconde après seconde, il refait son handicap. Mais Chevalier fonce vers l'arrivée. A peine a-t-il franchi la banderole en vainqueur, que le second vient «mourir» sur ses spatules à 8 secondes. Treize kilomètres de courses, 1 900 mètres de dénivelé pour seulement 8 petites secondes d'écart !

Mais déjà, derrière, en une chaîne ininterrompue ils arrivent dans divers états de fraîcheur. Il n'aura fallu que 2 heures 7 minutes et 1 seconde au vainqueur pour boucler le circuit. La championne de France, mettra, elle, 2 heures 45 minutes et 21 secondes, pour s'emparer du titre. Et cette championne n'est pas la première venue, il s'agit tout simplement de Corinne Favre, dont les prouesses ne cessent d'alimenter les gazettes spécialisées.

Le temps de retrouver leurs esprits et tous convergent vers le ravitaillement où les attendent oranges, fruits secs, charcuterie, thé, vin chaud, soupe, etc. Si certains semblent frais et à peine marqués par l'effort, d'autres offrent des mines moins réjouies : larmes aux yeux, nez qui coulent, barbes ou moustaches couvertes de glace. Mais peu à peu les



■ Dans un cadre grandiose.

sourires reviennent, et les voilà bientôt qui refont la course comme une bande de joyeux pétanqueurs, certains ayant eu leur dose d'émotions, d'autres n'ayant pas trouvé leur comptant de sensations à cause d'un parcours trop facile ou par manque de difficultés ! On en laisserait presque tomber notre louche au fond de la casserole de vin chaud.

Des conversations qui vont continuer, à la salle des fêtes, lors de la remise des prix et durant le repas qui sera la seule fausse note de la journée (*lire ci-contre*).

Heureusement, le spectacle a été magnifique. Et, sans que cela n'enlève rien aux participants du jour, qu'aurait-il été ce spectacle si l'équipe de France, qui était retenue en Andorre pour une épreuve comptant pour la coupe d'Europe, avait été présente...

Une autre année peut-être.

Gilbert Pautasso

Une organisation lourde qui fut presque parfaite...

Les trois premières éditions de cette course de ski de montagne s'étaient courues dans des conditions climatiques qui n'avaient pas permis aux coureurs d'emprunter les tracés initialement prévus. La Sybelles villarinche semblait maudite. Mais l'édition 2003, qui s'est déroulée dans des conditions idéales, conforta les organisateurs dans leur volonté de maintenir cette épreuve qui, cette année, était inscrite au championnat du Club alpin français (CAF).

Dès novembre, sous l'impulsion de Philippe Taravel, et d'une quarantaine de bénévoles de la section Maurienne du CAF, le patron Eric Faujour, l'homme du terrain et des reconnaissances, Eric Ginet, Valéry Chaix (toujours fidèle aux compétitions villarinches) et sa compagne, la tenace Alice Lauga, se mettaient au travail. Et l'équipe villarinche se recréait autour de Norbert Combet, l'homme des «compétences», Karine Decq, directrice de la Maison du tourisme, et Gilbert Pautasso. Forts des expériences précédentes, l'affaire fut rondement mise en place. Du moins le croyions nous !

Car fin janvier les responsables du CAF Maurienne nous informaient que le championnat de France de ski de montagne en individuel, prévu à Chamrousse, avait été annulé pour des raisons de sécurité (neige trop abondante), nous demandant si nous voulions prendre en charge cette épreuve. Sans trop réfléchir aux conséquences, et dans l'enthousiasme, notre réponse fut positive. Mais pouvions-nous laisser passer cette occasion de mettre en avant la vallée des Villards et de faire connaître aux amateurs de plusieurs régions de France, ses cimes et ses vallons, ses possibilités ? Intervenant alors auprès des instances de la fédération (d'autres sites sans doute plus prestigieux que les Villards étaient aussi sur les rangs) voilà l'épreuve nationale confiée à la Sybelles villarinche...

Cet événement exceptionnel nécessitait une mise en œuvre exceptionnelle car il convenait de recevoir au mieux les concurrents, dont certains viendraient de loin, et de doter généreusement cette compétition afin que chaque participant en garde un bon souvenir. Mais le temps nous était compté et le budget déjà établi. Sans attendre, nous nous attaquâmes à rechercher des fonds supplémentaires. La communauté de communes et les deux municipalités furent aussitôt sollicitées pour une rallonge. Et sans difficulté notre budget augmenta de 1 600 euros. Furent aussi saisis le Sivav, le conseil général et Sybelles promotion. Mais seule cette dernière répondit à notre demande présentée par Georges Quézel-Ambrunaz, maire de Saint-Alban, qui se fit défenseur de notre cause et obtint une aide de 5 000 euros, ce qui n'est pas rien. A noter, au-delà de la somme, que c'est la première action concrète qui est réalisée dans le cadre des Sybelles depuis presque 3 ans ! Faut-il voir là un signe encourageant pour l'avenir ?

Le nouveau budget bouclé, une course contre la montre s'engagea alors pour confectionner des tee-shirts floqués avec un logo rappelant la course (mais

Eurostyl tint les délais), imprimer une étiquette à coller sur les bouteilles de vins offertes en lot, et acheter des couteaux Opinel gravés au nom de la Sybelles villarinche.

Puis il fallut mobiliser les bénévoles qui n'étaient pas légion d'autant que ce jour-là, les membres de la Villarine étaient pris par ailleurs ainsi que ceux du club des sports qui participaient au déroulement d'une autre compétition. Heureusement Norbert Combet, entre sa famille et ses amis, mobilisa cinq personnes... Sur le plan administratif le personnel de la Maison du tourisme, parfaitement rodé et bien encadré par Philippe Taravel, exécutait un sans faute. Cela était d'autant plus important que cette course était supervisée par M. Pierre Dollo, président du comité sportif de la FFME, venu donner sa légitimité à l'épreuve avec deux délégués techniques : Jean-François Grandidier du CAF Maurienne, et Yves-Marie Gorin représentant du CAF à l'international council for ski-mountaineering compétitions, président du CAF de Faverges et organisateur de la Tournette-Sources du Fier. M. Dollo n'a pas manqué de remarquer l'énorme potentiel du massif en matière de randonnées, et n'a pas caché son envie de revenir aux Villards pour un championnat de France (et un championnat d'Europe par équipe en 2006 ?).

A tous, bénévoles et membres de la Maison du tourisme, j'adresse mes plus vifs remerciements pour la tâche accomplie, remerciements qui vont aussi aux élus villarinches qui après nous avoir aidés financièrement, se sont joints à nous pour la remise des prix.

Nous étions donc à deux doigts de réussir notre pari quand la machine se dérégla : l'heure du repas ne fut pas une réussite. Il est vrai que, contrairement aux autres années où les coureurs avaient envahi la salle des fêtes en ordre dispersé pour venir prendre leur collation, cette année, conséquence sans doute de l'extrême froid qui sévissait, ils se massèrent en nombre devant la porte d'entrée, et durent attendre de longues minutes pour se mettre au chaud. Qui plus est, le service du repas fut plus qu'approximatif, et ce malgré le renfort bénévole de Nicole Martin-Cocher et des époux Pommier qui furent omniprésents sur cette épreuve.

Mais le principal reproche qui nous fut adressé concerne les parts jugées vraiment insuffisantes pour des sportifs après un tel effort. C'est le gros point qu'il nous reste à travailler si on veut être à la hauteur de tels événements. Sans compter qu'il est particulièrement fâcheux de passer pour des pingres alors que nous étions plutôt connus pour notre générosité... Et d'avoir travaillé dans l'urgence n'est pas une excuse.

Malgré tout j'ose espérer que les instances de la FFME, le CAF, et les participants ne nous tiendrons pas trop rigoureux de ce couac. Et dès les prochaines semaines, la Maison du tourisme va plancher sur cette question des repas pour peaufiner la 6^e édition et mériter la confiance qui nous est accordée.

Gilbert Pautasso

CLUB DES SPORTS**Une équipe de bénévoles**

Le club des sports comptent un vingtaine de licenciés qui sont entraînés par



■ Le bureau du club des sports avec, de gauche à droite, au 1^{er} rang : Nicole Martin-Cocher (trésorière), Nathalie Favre-Bonté (secrétaire), Alexandra Favre-Bonté (entraîneur principal) ; au second rang : Jérôme Jalbeaud (membre), Serge Arlaud (trésorier adjoint), Christophe Favre-Novel (président), et Pascal Gauthier (membres). Absents sur la photo : Céline Bahro, Bernard Billon-Grand, et Laurent Martin-Cocher (membres).



■ L'équipe du club est composée de Carine Arlaud (cadette), Stéphane Arlaud (junior), Aldwin Bahro (poussin), Hagalar Bahro (pré-microbe), Stan Bahro (minime), Justine Billon-Grand (benjamine), Élénia Bonnivard (cadette), Pierre Déléan (cadet), Julien Donda (junior), David Favre-Bonté (senior), Eddy Favre-Trosson (benjamin), Antonin Jonnard (benjamin), Lucas Martin-Cocher (microbe), Morgan Martin-Cocher (benjamin), Tony Mondet (cadet), Valentin Moreggia (minime), Nathan Pezzani (poussin), Florian Richiéro (minime), et Clément Tardy (cadet).

P. GAUTHIER

Un ski club des Sybelles pour fédérer les talents

Il y a quelques mois, les clubs de ski de Jarrier-Les Bottières, La Toussuire, le Corbier, Saint-Jean d'Arves, Saint-Sorlin d'Arves, les Albiez, et le club des sports des Villards se sont regroupés dans une nouvelle structure intitulée le ski club des Sybelles afin de « tonifier et de créer un engouement entre tous les licenciés » (La Maurienne, 29 janvier 2004). Près de 320 !

Selon James Adrait, président du ski club de La Toussuire, initiateur du projet « chaque club garde son identité et son budget. Par exemple, le sigle de chaque station est conservé sur les tenues. Les clubs ont leurs propres entraîneurs et dirigeants. Mais on désire regrouper les déplacements sur les courses et pouvoir mettre en commun nos moyens pour une question d'économies. Ce n'est pas une révolution, mais un pas en avant dans l'approche du ski de compétitions. »

Cette approche permettra également d'aider les petits clubs : « (...) Nous voulons épauler tous les clubs de ski et particulièrement ceux qui ne disposent pas de grandes structures et dont l'existence se traduit par du ski loisir. Ceux-

là doivent bénéficier des mêmes avantages que les autres, comme par exemple la tenue, et avoir les mêmes tarifs sur le matériel. »

Mais ce club a un autre but : créer une émulation entre les licenciés pour faire épanouir de nouveaux talents. James Adrait : « Dès la saison prochaine, un groupe élite sera formé dans lequel nous prendrons les meilleurs. Ils s'entraîneront ensemble, disposeront d'un entraîneur et suivront un programme identique. Pour la suite, nous pensons déjà à la création d'un stade de vitesse sur les Sybelles. »

Le bureau de ce nouveau club, qui a été élu par une assemblée de membres composée par deux représentants de chacun des clubs adhérents, est constitué de James Adrait (La Toussuire), président, Jean-Michel Chapellaz (le Corbier), vice-président, Dominique Novel (Saint-Sorlin), secrétaire, et Patricia Hustache (Saint-Jean d'Arves), trésorière.

Le ski club des Sybelles dispose d'un budget de 9 000 euros environ ce qui en fait l'un des plus grand, si ce n'est le plus grand, club de la vallée.

CLUB HIPPIQUE DES ETANGS

70, La Drosière
38140 Beaucroissant
Tél. 04 76 91 52 33

**Laurent MARTIN-COCHER**

○ chauffage - sanitaire
○ tuyauterie industrielle

63, rue Eugène Charbonnier - 38600 FONTAINE
Tél. 04 76 26 71 11 - Portable 06 08 85 59 61

Le Pont - Saint-Colomban-des-Villards

AMIS DES VILLARDS**Du pain, sur la planche et... à la fête !**

En ce début d'année 2004, il était important de faire le point sur les activités de l'association. Attaquant sa quatrième décennie d'existence (les 30 bougies ont été soufflées il y a 2 ans, lors de l'été 2002), les projets actuels et futurs laissent entrevoir des changements et de la continuité.

Assemblée générale et fête du pain

Cette année, et pour la première fois depuis bien longtemps, le bureau a décidé de ne pas programmer un même week-end l'assemblée générale le samedi soir et la fête du pain le lendemain à la première heure. D'une part, cela faisait beaucoup pour un grand nombre d'adhérents..., et, d'autre part, cela évitera une surcharge de travail pour les membres du bureau et les organisateurs bénévoles. Combien en effet, pris par l'organisation de cette fête (qui ne tient que grâce à plusieurs dizaines de bénévoles) n'ont pas pu ces dernières années participer à l'assemblée générale de l'association ? Aussi, cette année, l'assemblée générale aura lieu le samedi 7 août au bâtiment d'accueil (La Pierre), alors que la fête du pain continuera à se tenir le premier dimanche d'août, soit le dimanche 1^{er} août pour 2004, toujours au hameau du Pied des Voûtes avec repli éventuel à la salle des fêtes de Saint-Colomban en cas de pluie.

Les Villards vallée propre

L'an dernier, cette opération n'avait pas été «fructueuse» sur le plan de la collecte. Ce qui tendrait à prouver que les opérations précédentes ont porté leur fruit et qu'il ne reste plus grand chose à collecter. Partant de là, et pour tenir compte du fait que l'on a également ressenti l'an dernier un essoufflement de la participation, notamment à Saint-Colomban, le bureau a décidé que l'opération 2004 serait remplacée en avril et août par une corvée de nettoyage de chemin. Notamment le chemin qui part du bassin du Bessay en direction de la combe de l'eau des Croix. Une partie de ce va chemin va dans la combe des Balmettes, une autre passe sous Raclet

et relie la combe du Balais aux anciens chalets des Jouvières.

Bureau

Le nombre de membres du bureau est de 11 depuis août 2003 sur les 12 statutaires, Claude Gauthier (Bessay) l'ayant intégré. A noter que 3 membres du bureau sont renouvelés chaque année lors de l'assemblée générale, chaque membre étant évidemment rééligible.

Complexe des Moulins

Le projet n'a pas beaucoup progressé cet hiver. Il doit «repartir» sur des phases d'études, et, dans cette affaire, Gilbert Quézel-Ambrunaz est l'interlocuteur de l'association avec les propriétaires et la municipalité de Saint-Alban.

Chemins

C'est Jean-Marc Bordas qui est chargé de ce dossier au bureau. Il semble important de scinder les chemins à rouvrir et (ou) entretenir en 2 catégories : les chemins de randonnée/promenade et ceux entre et à l'intérieur des hameaux. Enfin, après la réouverture des chemins, l'entretien et le balisage semblent être une tâche importante à ne pas négliger, de même que leur mention sur les diverses cartes disponibles à la Maison du tourisme.

Fête du 15 août.

Le bureau a décidé que l'association ne réglerait plus la circulation le matin du 15 août pendant le défilé des costumes, pour des raisons évidentes de responsabilité (assurance).

On le voit, les projets ne manquent pas en cette année 2004, ni les raisons d'être optimiste pour la vallée.

Mce Frasse et Ch. Mayoux

La première corvée pour la remise en état d'un chemin est organisée le dimanche 30 mai 2004. Rendez-vous à 7 h 30 devant le bassin du Bessay avec outils, gants et bonnes chaussures. Des informations complémentaires seront données par voie d'affiches.

VIVRE AUX VILLARDS**Deux fêtes au programme**

L'association Vivre aux Villards a tenu son assemblée générale annuelle au cours de laquelle ont été approuvés les bilans moral et financier, et décidées les activités de la présente saison.

Ainsi, le 19 juin à Saint-Alban, sera organisée la fête de la musique animée par le groupe folklorique Traina patin (haute Maurienne). Une chorale fera l'ouverture dans l'église de Saint-Alban. Seront également proposées, le 6 août à la salle des fêtes de Saint-Colomban, les Nuits de Moscou, un spectacle avec des musiciens et chanteurs russes.

Le bureau

VILLARINE**Chanter par monts et par vaux**

La Villarine a débuté l'année par une soirée à Saint-Marie-de-Cuines, le 3 février, au profit de l'association Marilou. Le 28 et 29 février, petite parenthèse le temps d'un week-end «raquettes» au refuge de la Tourna (haute Maurienne). Puis le 19 mars, participation à une grande soirée de chant chorale à la cathédrale de Saint-Jean-de-Maurienne au profit de l'association Rétina. Le 24 et 25 avril prochain, la chorale se déplacera en terre lyonnaise pour une rencontre très attendue avec la chorale de Vourles, chère à Blandine Teyssié. Le 5 juin, à La Chambre, première pour la Villarine, avec un concert avec l'école de musique du canton de La Chambre. Enfin, le 26 juin, nous nous produirons à la chapelle Beaurevers de Montaimont, et le 3 juillet à Saint-Alban pour Festivillards. Ainsi, les voix des montagnes villarinches chanteront par monts et par vaux notre belle vallée.

J.-M. Bordas

MAISON DU TOURISME

Gilbert Pautasso quitte ses fonctions de président : « Ce ne fut qu'une suite de turbulences »

Il y réfléchissait depuis la fin de l'été dernier, et depuis quelques semaines il avait pris sa décision. Gagné par la lassitude, et découragé par le comportement de « certaines forces vives de la société villarinche », Gilbert Pautasso, président de la Maison du tourisme, a décidé de quitter ses fonctions, fin mars, la fin de son mandat ayant été avancé de six mois. Ceci afin qu'une nouvelle direction se mette rapidement place pour préparer la saison d'été. C'est chose faite depuis le 4 avril avec l'élection à la présidence de Norbert Combet, conseiller municipal et membre du conseil d'administration de la Maison du tourisme depuis septembre 2001. Mme Bouchet-Flochet a été élue vice-présidente.

Succédant à Georges Quétel-Ambrunaz, Gilbert Pautasso est arrivé à la tête de la Maison du tourisme en septembre 2001, avec « enthousiasme, plein d'idées et de projets ». Deux ans et demi plus tard, la désillusion est « d'autant plus grande » que ses « espoirs étaient grands ».

Comment expliquer que ce mandat s'achève ainsi, écourté, dans « l'amertume » ?

Pour Gilbert Pautasso, cette période ne fut « qu'une suite de turbulences ». Ainsi, dès le début, avec « les désagréments liés à la création, par l'équipe précédente, d'un emploi jeune mal cadré qui créeront longtemps des frictions même si, depuis, sur ce point, la sérénité est revenue ».

Ainsi, ces rumeurs infondées – abondamment colportées avant son élection – (mé)disant qu'il convoitait en réalité le poste de directeur de la Maison du tourisme alors occupé par Bernard Paret. Gilbert Pautasso : « Je garde de ces moments difficiles comme une blessure. Aucun démenti, aucune mise au point avec qui que ce soit n'y fit. Si bien que nos relations se sont détériorées très vite, d'autant, qu'habitué de longue date à un travail solitaire, sans trop de contrôle, Bernard Paret a combattu le changement décidé par le nouveau conseil d'administration dans ce domaine. » Et pourtant, ajoute Gilbert Pautasso, « ni l'état des dossiers ni le dépassement de budget que Bernard Paret feignit d'ignorer jusqu'au moment où le percepteur coupa les vivres de la Maison du tourisme, ne l'incitèrent à revenir à une pratique plus conforme de sa tâche ». « Mal conseillé, il crut même trouver dans cette volonté de réorganisation une confirmation de ces rumeurs alors que son contrat de trois ans arrivait justement, mais normalement, à son terme. » « Ensuite il est tombé malade, puis s'est mis en congé longue maladie peu avant l'été 2002. Devant l'urgence de la situation, le conseil d'administration a alors décidé que je le remplace à titre bénévole jusqu'à son retour. Mais la maladie a duré jusqu'au terme de son contrat (30 septembre 2002), et il n'a pas cru bon de postuler à nouveau. » Ce conflit, qui a été porté devant la justice « a plané un an sur les travaux de la nouvelle équipe jusqu'à l'embauche d'une nouvelle directrice ».

Cependant, pour G. Pautasso, les déconvenues les plus amères sont ailleurs : « Difficultés rencontrées avec la presse locale, incapacité à établir des relations de confiance avec les associations, et baisse du bénévolat. »

La presse locale ?

« S'il est un domaine où la Maison du tourisme doit avoir une action constante c'est bien celui de la promotion. Or comment remplir cette mission essentielle si les relations avec les correspondants locaux sont conflictuelles pour des raisons qui, le plus souvent, ne sont pas imputables à la Maison du tourisme ?

» Ainsi pour La Maurienne avec Wendy Parmentier-Juin, correspondante à Saint-Colomban, et Christiane Quétel-Yoyon, correspondante à Saint-Alban, qui sont rapidement entrées en conflit – à tort ou à raison – avec les élus locaux de leur commune respective, et même quelques fois entre elles.

Résultat : aujourd'hui la vallée des Villards est quasi totalement absente de ce média.

» Ainsi du Dauphiné libéré qui fut « avare », tout le monde a pu le constater, d'articles sur la vallée depuis le changement de municipalité en mars 2001. Peu satisfait, la mairie de Saint-Colomban et Mme Bouchet-Flochet, sont intervenus, en juillet et août 2002 auprès du bureau de Saint-Jean pour se plaindre de la couverture qui avait été faite par André Bitz de Festivillards 2002. M. Thiers, directeur du bureau de Saint-Jean, ayant répondu qu'il maintenait sa confiance au correspondant local, que faire ? Car aujourd'hui aucun article n'est publié dans ce journal. Ce sera l'une des tâches du nouveau président que de rechercher un moyen d'être plus présent dans les médias locaux.

» Heureusement, il y a parfois des surprises. Ainsi depuis le début de l'année, l'hebdomadaire La Vie Nouvelle publie chaque semaine une page Maurienne bien documentée et souvent constituée d'articles sur les Villards. Il est vrai que Claude Gautier en est le correspondant...»

Les associations ?

» Si, dans un premier temps, nous avons pu établir des liens cordiaux avec toutes les associations, là aussi, le climat s'est peu à peu dégradé. C'est simple, tant que la Maison du tourisme se met à leur service, ou qu'elle prend en charge certains de leurs coûts de fonctionnement – tirage des affiches par exemple – tout va bien. Mais dès qu'on leur demande de s'inscrire dans une grille de programmation ou de se plier à certaines contraintes, alors plus rien ne va. Il en est de même parfois avec certains commerçants

même si, dans ses achats, la Maison du tourisme a toujours donné la priorité aux gens du pays. Certes il convient de nuancer et de dire que cela ne vaut pas pour tous les commerçants, ni pour toutes les associations. Pour certaines entre elles par exemple, ce fut un régal de travailler avec, et même lorsqu'il apparaissait quelques malentendus, ceux-ci se dissipent dans la bonne humeur. »

Le bénévolat ?

» Sur ce sujet, je crois qu'on est à un tour

nant qui n'est d'ailleurs pas propre aux Villards. Aujourd'hui, alors que certains continuent de proposer leur temps et leur énergie pour aider et participer, d'autres demandent carrément de l'argent pour cela ! Ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, lors de la course de ski de montagne la Sybelles villarinche, en février dernier, on a trouvé des gens qui, spontanément, sont venus nous aider quasiment de l'aube jusqu'à la fin du jour, tandis que d'autres – ils étaient 3 ou 4 – ont demandé 250 euros pour servir les 250 repas. Pris de court, nous avons cédé et nous avons eu tort. Mais je l'assume et je comprends tout à fait le ressentiment éprouvé aujourd'hui par les vrais bénévoles. Mais que faire quand on trouve personne ou pas assez de monde ? Ce comportement qui pose de nombreuses questions est probablement un problème de génération (ce n'est pas un hasard si on retrouve plus de bénévoles chez les gens d'âge mûr ou âgés que chez les jeunes). Mais peut-être cette attitude est-elle

aussi le résultat de notre incapacité à susciter et à motiver les énergies nécessaires. » A moins qu'elle soit la conséquence d'une question jamais vraiment tranchée : « La Maison du tourisme est-elle un regroupement de bénévoles qui se chargent d'animer la vallée comme le faisait jadis le comité des fêtes, ou bien est-elle une structure de professionnels créée essentiellement pour renseigner les touristes et promouvoir la vallée ? »

Mais ce mandat a surtout eu à pâtrir du mauvais climat né des relations conflictuelles entre les deux communes au sein de la communauté de communes, d'une part, et entre la commune de Saint-Colomban et la Satvac, d'autre part.

Dans le premier cas la « moindre discorde entre les chefs de clans ne peut qu'atteindre un organisme qui, par définition, est intercommunal. Sans compter que ces discordes traversent de manières parfois étranges, mais néanmoins pénalisantes, les discussions au sein du conseil d'administration. »

Et la Satvac ?

» A mon arrivée les relations entre la Satvac et la Maison du tourisme étaient correctes et, malgré quelques incidents, indépendant de la Maison du tourisme, ces relations se sont même bonifiées. Malheureusement,

l'an dernier, et pour des raisons encore une fois extérieures à la Maison du tourisme, la Satvac s'est désengagée unilatéralement, sans préavis, et sans nous avertir, d'une de ses obligations prévues dans la convention qui la lie à la commune de Saint-Colomban, en ne versant pas une subvention de 15 000 euros à la Maison du tourisme. Ce qui a mis en difficulté nos comptes. Cette attitude est injuste d'abord parce qu'elle fait l'amalgame entre des problèmes relevant de la commune et ceux relevant de la Maison du tourisme. Mais aussi parce que la Satvac est la première bénéficiaire des sommes investies par la Maison du tourisme pour promouvoir la vallée du Glandon. Sans compter que cette décision, qui est venue recristalliser au sein de la population villarinche des rancœurs qui s'estompaien, démolit un peu plus les bénévoles qui s'échinent à tirer leur pays vers le haut. Elle pénalise aussi gravement la Maison du tourisme qui, avec l'arrivée d'une nouvelle directrice, avait mis en place des moyens importants, nouveaux, modernes et performants pour s'intégrer au reste du massif et pour répondre à l'attente de la Satvac sur le plan de la commercialisation. Il est généreux de parler des Sybelles comme d'un

grand ensemble, d'une unité retrouvée, etc., et d'organiser une grande cérémonie d'ouverture, mais cela l'est moins de laisser le petit Poucet que nous sommes sur le bord de la route. Si cette décision devait perdurer, il conviendrait alors d'en tirer toutes les conséquences et se demander au service de quelles composantes : les Villards ou les Sybelles ? il convient de faire porter nos efforts. »

Ce qui pose le problème des relations avec l'office de promotion des Sybelles (OPS). Gilbert Pautasso : « On n'est jamais parvenu à s'y intégrer vraiment. Il est vrai que de querelles en querelles et d'intérêts contradictoires en intérêts contradictoires, l'OPS, c'est-à-dire l'organe chargé de fédérer, sur le plan du tourisme, les actions intercommunales des Sybelles, l'OPS est resté inopérant. Les élus se sont récemment portés à son secours en créant à sa place deux entités : Sybelles commercialisation et Sybelles promotion. Espérons que ces structures parviendront à remplir leur mission ce qui n'est pas certain si l'on songe que nous sommes bientôt à la fin de l'hiver, et que le budget de fonctionnement n'a pas encore été voté... Il convient cependant, pour être objectif, de dire que sur les six derniers mois des choses intéressantes se sont mises en place qui

devraient, si elles vont à terme, dynamiser et faciliter la communication et la promotion tant du massif des Sybelles que de notre vallée : je pense

aux actions comme l'Open-system, l'installation d'une Webcam, ou le financement d'une partie de nos activités, etc. »

Si Gilbert Pautasso estime que son passage à la tête de la Maison du tourisme est plus que décevant sur le plan des actions concrètes (« J'éprouve un sentiment de gâchis dans cette incapacité où nous avons été à trouver des solutions durables, à créer une véritable osmose entre toutes les forces vives villarinches. »), il restera en revanche, selon lui, « une belle aventure humaine, comme ma collaboration avec Norbert Combet et Maurice Bouchet-Flochet, ou l'amitié que nous avons nouée avec les membres du CAF Maurienne et Tarentaise et la sympathie qui nous lie aux coureurs de la Sybelles villarinche. Ou l'énergie des bénévoles sur cette épreuve, la sortie de notre carte de randonnée et la remise à niveau de la plaquette. La fierté aussi d'avoir, avec les filles de la Maison du tourisme, mise celle-ci à la disposition des habitants durant la fermeture de la boulangerie. »

Mais pour le reste, la Maison du tourisme « ne fut qu'un grand moulin à vent ».

Gilbert Pautasso

« La Maison du tourisme : un grand moulin à vent »

Festivillards 2004 : retour en juillet

Festivillards 2004 sera dans la droite ligne de l'édition 2003 avec des spectacles performants, divers et peu coûteux(*). Nous sommes conscients que nous traversons une période de récession, et tout responsable d'un budget a le devoir de bien le gérer. Pour Festivillards, qui se déroulera cette année entièrement en juillet, ces efforts porteront sur le nombre et non sur la qualité des prestations.

L'ouverture se fera le samedi 3 juillet, avec la chorale La Villarine qui se perfectionne d'année en année dans le chant renaissance, grégorien, et populaire, et avec une approche du chant contemporain. Pour la deuxième partie un accord a été passé avec les concerts Sons du Monde (voir le Gospel de 2002) dont le groupe Tchaas présentera un concert de musique avec voix tziganes dont 3 guitaristes et 1 pianiste. La clôture est programmée pour le samedi 31 juillet avec les Fêtes musicales de Savoie et toujours avec l'orchestre symphonique de Rostov qui interprétera le Boléro de Ravel. Le samedi 17, il y aura le traditionnel cabaret avec dîner et la soirée de théâtre humoristique avec les Tartignoles qui reviennent avec de nouveaux dialogues joués l'an dernier au festival d'Avignon. Le samedi 24 juillet en soirée, il y aura un concert d'accordéons avec Quatuor harmonia. Ce programme est le résultat des réflexions, des besoins ou des sentiments exprimés par le public que vous êtes.

Maurice Bouchet Flochet

(*) Malgré une subvention de l'Europe, l'édition 2003 s'est soldée par un déficit de 7 600 euros.

GÉNÉALOGIE

Les double noms villarins le cas des Girard

Intrigués depuis longtemps par les surnoms qui suivent les patronymes les plus courant aux Villards, comme Martin-« Fardon », Favre-« Novel », Rostaing-« Troux », etc., nous avons entrepris une petite recherche pour essayer de mieux les cerner.

On comprend aisément que dans une société où il fut de mise pendant des siècles de se marier au pays... et d'avoir beaucoup d'enfants, les risques de confusion d'état civil étaient grands. Pour les éviter, on multiplia les noms de baptême, on précisa parfois sur l'acte de baptême ou de mariage une double filiation. Exemple : Martin Jean de Colomban de Pierre. Et, à l'occasion, on ne manqua pas d'accorder au patronyme toute précision permettant de distinguer un individu, par son métier, son physique, un défaut ou une qualité, etc.. Souvent nous ne sommes plus en mesure, hélas, de donner un sens à chacun de ces qualificatifs, on peut toujours émettre des hypothèses, mais tel n'a pas été notre but.

Nous avons eu simplement envie de partir à travers le temps sur les traces d'une lignée. Vu l'ampleur de la tâche, nous avons choisi un patronyme à « usage limité », les Girard. Nous demandons votre indulgence pour toute erreur éventuelles et... votre aide pour des informations complémentaires qui seront les bienvenues.

Sur le compte des subsides

Le plus ancien document qui nous permet de remonter le temps est la photocopie d'un compte de subsides de 1318 – 1321. Un Rodulpho Girardi (latin) y est mentionné en compagnie d'une soixantaine d'autres Villarins qui ont répondu à l'appel du comte de Savoie.

Ces subsides étaient des ressources fiscales pour les comtes qui, à l'occasion d'une expédition lointaine, d'un mariage, d'une acquisition (territoire, château, etc.) faisaient appel à la générosité de leurs sujets : ceux-ci leur octroyaient librement une subvention... Voici donc une preuve de la présence des Girard aux Villards dès le début du XIV^e siècle.

Sur la Consigne du sel

Deux siècles et demi plus tard, en 1561, a lieu un dénombrement de la population afin de pouvoir créer un impôt sur le sel dont l'Etat s'est attribué le monopole... On l'appelle la Consigne du sel. Sur celle de Saint-Colomban, on compte 17 feux (foyers) de Gerard (qui deviendront presque tous des Girard au fil des ans...). On note déjà Jehan Gerard « Roux » et Anthoine Gerard « Roux », et Jaquemo Gerard « Cousturier », 3 patronyme composés.

Sur le Terrier

Une soixantaine d'années après, en 1627, le Terrier... Ce volumineux recueil des déclarations de propriétés des habitants de Saint-Colomban nous livre de précieuses informations.

Treize déclarants Girard répartis comme suit : 2 à La Saulsaz (La Sausse), 5 à La Perrière et au Chastelet (Châtelet) dont plusieurs membres de la même famille, 6 à La Pierre dont 3 patronymes composés : Honnête Loys Girard « Bonnet » prudhomme (désigné pour veiller avec d'autres Villarins à la bonne confection du Terrier), Honnête Claude Girard « Sage », Loys Girard

« Meiland », et Claude Girard « Meilland » (orthographié parfois Melliani). Ce dernier patronyme ne réapparaîtra plus sur Saint-Colomban.

Dans le créneau 1627 (Terrier) – 1691 (dates des premières informations du dernier document consulté) la guerre et la peste occasionnèrent des ravages dans toutes les paroisses soit pas décès soit par transfert de population. Cela peut expliquer la disparition de certains patronymes sans éliminer toutefois d'autres causes courantes telles que l'absence de descendants mâles.

La table des mariages

La table des mariages successifs du révérend Viallet, curé de Saint-Colomban de décembre 1842 à décembre 1852 nous en offre quelques exemples. Ce fut le cas des Girard Thalamin (ou Talamain). Girard Colombe (décédé en 1721) était devenu « Thalamin » en 1697. Antoine, son fils ainé, meurt jeune ne laissant que deux filles. Pierre, le second, dit « Vardaz Talamin » à son premier mariage, en 1731, n'est plus que « Vardaz » au second... et meurt sans descendance.

Ce fut aussi celui des Girard « Bonnet » cités plus haut : nous les suivons jusqu'en 1750 environ avec une majorité de filles et décès prématurés des garçons.

Celui encore des Sage : consignés dans le Terrier, au hameau de La Pierre, on les retrouve dans le registre du révérend Viallet. Jean de Jean « Sage » épouse en 1720 Anne Tronel-Peyroz. Ses enfants portent encore ce surnom à leur mariage, mais il ne va pas au-delà. Curieusement, Antoine, le curé note en 1744 quand il épouse Anne Bozon-Verduraz : «*Antoine de Jean « Sage »... Pérolin en 1763*». Ce nouveau surnom est attesté encore en 1852 au mariage de Victor de Colombe « Pérolin », le 25 mai, à Bellot-Plotte Marie de Claude Joseph. Existe-t-il encore ?

Et voici maintenant comment, nous semble-t-il, on fabrique des « branches » nouvelles avec des surnoms déjà courants : une manière comme une autre de s'y retrouver plus facilement pour tous ces Girard !

Saturnin de Joseph, épouse en 1748 Rostaing Magnin Etienne. Ils auront 11 enfants dont 7 garçons. L'un d'eux, Pierre-François épousera en 1772 une Paret-Buttaz et leurs descendants seront des Girard-Buttaz...

Son frère, Claude, est surnommé Ristre après son mariage en 1783 : sa belle mère était une Bellot « Ristre » ! Cette lignée des Girard « Ristre » perdue à Saint-Colomban... et ailleurs !

Enfin, terminons par les Girard-Meisse. Déjà notés en 1707 date du mariage de Pierre-François qui décède en 1738 à 56 ans (donc né « vers »

1682 : l'âge n'étant pas toujours exact dans les actes de cette époque), on les retrouve régulièrement dans tout le registre du révérend Viallet jusqu'en 1850 où Saturnin de Jean-François épouse Sophie Tardy. Saturnin meurt en 1909, il n'avait eu à notre connaissance que des filles et était lui le seul garçon survivant de 9 enfants.

Nous espérons n'avoir oublié personne et rendons hommage une fois de plus au travail inégal du révérend Viallet. Qui continuera son œuvre ? Chacun d'entre nous peut-être en établissant notre propre généalogie...

PATRIMOINE ET CULTURE

Qui pour tenir la bibliothèque après le départ d'Odette Emieux ?

L'assemblée générale du printemps s'est déroulée le 27 mars à la salle des associations (Martinan) pour préparer les activités de l'été.

Bilan moral

Pour les activités de l'année, une brève récapitulation est faite à partir du compte rendu de la réunion du 4 octobre 2003. Une convention de mise à disposition de la Maison du patrimoine a été signée le 1^{er} août 2003 entre Patrick Louadoudi président de la communauté de communes et Martine Ferroud présidente de l'association. Depuis une assurance a été prise pour garantir les biens contenus dans ce bâtiment, y compris l'écurie après son aménagement, et pour toute responsabilité à l'égard des propriétaires et des locataires du gîte. Lors de la réunion de bureau (11 février 2004), c'est la société SMACL, qui assure déjà les bâtiments de la commune de Saint-Colomban, qui a été choisie. Le document est présenté puis remis à Odette Emieux pour archivage.

Projets de l'été 2004

La Maison du patrimoine sera ouverte comme les autres années. Un nouveau panneau fait par Roger Darves sera fixé dès que possible. Pour les conférences, trois dates sont retenues : 16 juillet, 23 juillet, et 13 août à 20 h 30. Des contacts ont été pris avec Annie Maniak, guide officielle de la FACIM, qui parlera des fortifications en Maurienne. Pour les autres conférences, des précisions seront données ultérieurement.

Bilan financier

Un résumé des comptes est remis à chacun des présents et commenté par les trésorières : bilan très positif avec un total des dépenses de 3 554,92 euros pour 3 476,83 euros de recettes. En tenant compte du solde 2002 (+ 5 190,69 euros), le solde 2003, au 27 mars 2004, était de 5 112,60 euros.

Conseil d'administration

Roger Darves, Odette Emieux, Nicole

Martin-Cocher et Ginette Paret sont réélus. R. Darves est reconduit dans ses fonctions de vice-président et N. Martin-Cocher dans celles de secrétaire adjointe. D'autre part, quatre personnes entrent au conseil d'administration : Jacques et Simone Favre-Teylaz, Gilbert Martin-Cocher et Mauricette Rostaing-Tayard ce qui porte à 18 le nombre de ses membres.

Divers

Les travaux dans l'écurie n'avancent pas au rythme souhaité. On repart des outils à réparer. Il est décidé d'en dresser la liste pour que les volontaires puissent se les répartir plus facilement.

Pour le meuble scriban de l'église de Saint-Colomban l'association a exposé (lettre du 14 février 2004) au conseil municipal de Saint-Colomban la nécessité et l'intérêt de le faire restaurer ; un devis était joint. Des réponses sont attendues d'ici peu. Le devis est intéressant et il faudrait pouvoir l'utiliser en 2005 ; mais le financement suivra-t-il ?

Divers dons ont été faits à l'association : un ruban de soie, des pièces du costume de tous les jours (nombreuses), et un buste de couturière donné par la fille de Roger Darves. Odette Emieux abandonne la bibliothèque : qui la remplacera ? Depuis la création de la bibliothèque, Jeannine Martin-Garin (institutrice) et Odette Emieux ont assumé cette tâche. Pour inaugurer la nouvelle salle des associations (sous l'école), un pot a été servi à l'issue de la réunion.

[Source : compte rendu de la réunion. Présents : R. Darves, Simone et Jacques Favre-Teylaz, Martine Ferroud, M. et Mme Gilbert Martin-Cocher, Nicole Martin-Cocher, Jeanine Martin-Garin (secrétaire), Jeannine Martin-Garin (institutrice), Christine Martin-Cocher, Ch. Mayoux, X. et Jacqueline Mugnier, Ginette Paret, Simone Quéléz-Ambrunaz, Pierre Quéléz-Mouchet, Mauricette Rostaing-Tayard, Mme Christian Roche. Nombreux excusés (réunion du conseil municipal à Saint-Alban). Pouvoirs : 6

TRIBUNE LIBRE

Interrogation sur les costumes

Chacun connaît, dans la vallée, la contribution fondamentale de l'association Patrimoine et culture à la sauvegarde de nos traditions et de notre mémoire collective. En particulier, une équipe compétente et dévouée : Xavier Mugnier, Martine Ferroud et leurs familles effectuent un travail considérable sur nos magnifiques costumes villarins, que nous pouvons tous admirer à la fête du 15 août ou à la Maison du patrimoine.

Ce travail, c'est la collecte de fragiles pièces de costumes : tabliers, rubans, coiffes, robes, dentelles, ceintures... C'est aussi la recherche d'artisans capables de reproduire les tissus d'autrefois. C'est ensuite l'animation de soirées de couture où de nombreuses personnes travaillent à restaurer les costumes que l'on portera à la fête. Et, le 15 août ou aux rassemblements des costumes de Maurienne, ce sont les longues séances d'habillage, avant le défilé.

Beaucoup de Villarins participent, par leurs dons, à ce travail de mémoire, il suffit d'aller à la Maison du patrimoine pour s'en apercevoir. C'est pourquoi le compte rendu de l'assemblée générale de l'association, paru dans le précédent numéro du *« Petit Villarin »* a de quoi surprendre(*) : on y lit en effet, dans le dernier paragraphe, qu'un don («*M. et Mme Jean Giraud : pièces de costumes et accessoires*») n'est pas arrivé à destination. Serait-il possible qu'une personne quelque peu distraite – ou indélicate ? – l'ait conservé, après avoir, selon plusieurs témoignages dignes de foi, proposé de le transmettre elle-même à l'association ?

Mais peut-être, depuis le 4 octobre 2003, date de cette assemblée générale, cette personne a-t-elle réparé son oubli et transmis, « suivant l'intention des donateurs » (...) « la globalité » du don à Patrimoine et culture.

C'est bien cet heureux dénouement qui serait satisfaisant, et il faut espérer que très prochainement nous pourrons lire la bonne nouvelle dans *« Le Petit Villarin »*.

Simone Quéléz-Ambrunaz

(*) *Le Petit Villarin*, numéro 126 (décembre 2003).



Les travaux et les jours durant le printemps, au début du XX^e siècle

Le retour des émigrants, comme celui de la belle saison, annonce la reprise des travaux agricoles.

Il faut aller se *décorer*, disent ceux qui se sont hivernés dans les sombres étables, c'est-à-dire se dérouiller les muscles, tout en continuant matin et soir à soigner

le bétail, qui reste calfeutré à l'écurie jusque dans le courant du mois de mai.

Dans cette période printanière qui va des environs de Pâques à l'emmontagnage de début juin, le Villarin est davantage un cultivateur qu'un éleveur. La vie des

champs s'oppose ainsi à celle de la montagne, de l'alpage, qui dominera la saison estivale.

Dans le texte qui suit, extrait de l'un de ses ouvrages, Pierre Bozon décrit «les travaux et les jours» relatifs à cette période de l'année.

Jusque vers 1 400 mètres d'altitude, depuis les coulées de vernes qui accompagnent les torrents jusqu'aux raides versants parsemés d'éboulis qui ourlent les rochers, toute la vallée est dévolue presque entièrement aux cultures. Seuls leur échappent quelques bas fonds fangeux où courent les ruisseaux et qu'on nomme des *mouilles* ou des *palus*, les côtes trop raides ou trop pierreuses où pousse une herbe coupante et jaunâtre qui leur vaut l'appellation de *rossières*, les clairières gagnées au milieu des bois de vernes, trop maigres et trop ombreuses.

Sur les versants s'étagent des champs innombrables, coupés de loin en loin, au moins à l'adret, de murgers d'épierrement, pustules blanches ou grises émergeant d'un fouillis de noisetiers, d'épinettes, de framboisières et d'arbres plus ou moins fourragers ou même fruitiers, comme ces cerisiers sauvages, dont les enfants apprécient tant les petits fruits noirs et sucrés qui mûrissent au temps de la moisson des seigles. Champs innombrables, tellement sont petites les parcelles. L'étalon de mesure des anciens âges c'est la *cartelée*, la surface qu'ensemence une *carte* de grains (dix litres), soit 497 mètres carrés, d'après les indications précises des notaires du XIX^e siècle transcrivant la mesure dans le nouveau système métrique. Si certaines pièces contiennent plusieurs cartelées et son à juste titre considérées comme de belles terres, la plupart sont plus petites encore en raison des partages où chacun a voulu son morceau, si bien qu'on en est arrivé à estimer les biens en toises de 4 mètres Carré ! Sous l'habillage du système métrique, le cadastre conserve encore fidèlement les multiples et les sous-multiples des vieilles cartelées.

Pour s'adapter aux pentes et rompre le glissement incessant de la terre cultivée, chaque champ est séparé de ses voisins inférieur et supérieur par un talus de quelques décimètres consolidé en muraille grossière et portant parfois quelques frênes : ce talus est appelé *brouve* ou *breuve*. Il est soigneusement *herbolé* chaque été, c'est-à-dire tondu à la faucale, car on ne laisse pas perdre le moindre brin d'herbe. Sur les autres côtés du champ s'allongent les murgers mais la terre travaillée en est séparée par un espace herbeux, la *frontière*. Ainsi les parcelles cultivées sont bien encadrées dans une structure rigide. Et chacun, riche ou pauvre, a son bien éclaté en dizaines de morceaux, disséminés çà-et-là dans un rayon moyen d'une demi-heure de marche du village. C'est là le fruit de l'impossibilité de s'implanter au milieu, de ses terres comme les domaines des plaines, de la nécessité d'avoir un peu de tout, du bon et du mauvais, du hasard des héritages, des ventes et des achats. En tout cas, tous se côtoient dans les champs, au gré des voisines et le travail y apparaît plus gai.

A partir des premiers jours d'avril, une activité débordante va jeter sur les chemins des hordes de mullets transportant le fumier, et dans les champs hommes, femmes et enfants piochant, labourant et semant. La première urgence c'est la toilette des champs, méconnaissables sous la crasse de l'hiver, surtout là où ont dévalé les avalanches : murgers écroulés, branches cassées, gros blocs, pierrière, souches ébouriffées, tout cela envahit et défigure les éteules, même les seiglières

qui reverdissent. Alors que les neiges couvrent encore les hauts versants d'un diaème éclatant, l'on va remettre en état les breuves aux herbes sèches parfumées de violettes et récupérer dans les cônes d'avalanche en train de mourir les troncs d'arbre terreux, les rameaux brisés, ou, au pic, dégager les grosses souches et les blocs qu'on fera rouler au murger, dure besogne qui fait perler la sueur aux tempes et alourdir des jambes encore engourdis. Il faut également *épareiller*, épierrer, tâche dévolue aux femmes et aux enfants. Les râteaux aux dents de fer grincent parmi les cailloux et une pluie de pierres crépite sur les murgers. Les taupinières, que l'hiver a durcies, sont étalées en une terre rougeâtre qui souille la prime verdure. Les hommes, au tailleur-pré, refont les rigoles afin de discipliner l'eau des ruisseaux sauvages et l'amener dans le pré jusqu'au bord d'un murger ou même dans une terre qui porte des choux.

Plus long et plus fatigant est le travail d'*abérer*, c'est-à-dire de remonter la terre du champ qu'on veut labourer, opération indispensable pour lutter contre la descente incessante du sol cultivé. On commence d'abord par *enrayez*, c'est-à-dire piocher une largeur de 70 centimètres à la base du champ et autant au sommet. On se sert pour cela de la *sap'a* ou *fosseu*, sorte de houe triangulaire à long manche, ou du *bigar*, pioche à deux dents plus efficace si la terre est dure. Puis, pour porter la terre du bas ainsi ameublie sur celle du haut avec laquelle elle se mêlera, on utilise une civière qui peut contenir 40 à 50 kilos. Deux personnes la portent et généralement une troisième charge avec une pelle. La terre transportée forme alors un long talus semblable à un toit à double pente, tandis qu'au pied du champ semble s'étirer une sorte de chemin luisant. Cette tâche est harassante quand la glèbe est mouillée par les longues pluies fines de ce mois que, pourtant, on désire arrosé selon le dicton : « Avril a trente jours, et il faudrait qu'il pleuve trente et un ». Elle l'est d'ailleurs toujours lorsque le champ est grand et surtout large et pentu. Les adolescents et les femmes la redoutent particulièrement car elle casse les reins et les bras et met des ampoules aux mains pas encore endurcies.

Le champ *abéré*, il faut le *mener*, c'est-à-dire lui apporter le fumier. Ce transport se fait généralement à dos de mulet. Sur le bât, on place une sorte de grand bissac cousu à une armature de bois, les *benanth'*. Chaque sac est rempli de fumier, à la fourche, à partir du tas près de l'écurie, parmi les gloussements des poules, heureuses de gratter ces mottes fraîchement remuées. Une fois au champ, la besace est culbutée et se vide aisément. Les femmes n'auront plus qu'à épandre l'engrais sur toute la surface de la pièce. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, on commence aussi à employer un tombereau à roues basses, qui contient au moins deux charges de bât, mais qui ne peut desservir que les terres proches des routes et des larges chemins du fond de la vallée.

Puis viennent les labours des champs qui ont porté du seigle ou des pommes de terre l'année précédente. Longtemps on a employé l'araire, médiocre instrument de bois au soc armé d'une pointe de fer. Après 1860 apparaît la charrue, un type simple pourvu d'une roulette à l'avant, d'un versoir

mobile et deux mancherons, pesant une soixantaine de kilos. Elle est accrochée à un palonnier que traîne le mulet ou l'âne. Labourer n'est pas toujours aisément : en effet, la charrue rencontre souvent quelque *os*, une racine, une grosse pierre, et il faut soulever à temps le soc, pour éviter de casser l'instrument. Et puis le mulet est loin d'être toujours docile, c'est bien connu. Toute une matinée, c'est le long va-et-vient de l'attelage sur la terre grise moirée de fumier, qui, sillon après sillon, se transforme en un champ noir faiblement ondulé, travail ponctué de cris, d'interjections et aussi du bruit sourd des *sap'é* des femmes qui *sègrent*, c'est-à-dire qui complètent le labour en renversant bien les sillons les uns sur les autres. Il s'agit là d'une surviance, à vrai dire inutile, du temps où le travail de l'araire qui ne verse pas la terre justifiait cette opération. Un bon mulet suffit généralement pour labourer, quelle que soit la qualité de la terre.

Certains sols sont légers, pierreux, issus du granite ou du gneiss : ils craignent le sec, mais se travaillent facilement et donnent de bonnes récoltes si la saison est humide. Les glèbes de l'Envers, au contraire, sont des argiles lourdes, bleues et compactes, nées de la décomposition des schistes ardoisiers : aussi redoutent-elles les grosses pluies, mais la charrue s'y enfonce comme dans une motte de beurre, sans crainte d'être ébréchée. D'autres enfin, développées sur les moraines laissées par les anciens glaciers, sont franches, riches de tous les éléments qu'y a mis le triturage glaciaire et les récoltes y viennent à coup sûr, quelque temps qu'il fasse. On a cependant besoin de deux bêtes de somme, lorsqu'on veut *rompre* ou *semarder*, c'est-à-dire remettre en culture une tephpe herbeuse, un pré, ou retourner une trèfrière ou une luzernière. En effet, la motte est alors compacte, faite d'un lacis serré de racines, parfois longues et grosses comme celles de la luzerne.

Voici mai, le mois des semaines, celui de l'épanouissement du printemps dans la vallée. Un soleil ardent mange les neiges qui s'effilochent sur les hauts versants et déverse un flot de chaleur et de lumière dans l'immense berceau de verdure tendre striée des taches brunes des champs fraîchement retournés. Partout exulte la volupté joyeuse des bourgeons roux, des feuilles nouvelles et des bouquets blancs qui s'accrochent en guirlandes aux aubépines du chemin ou nimbent cerisiers et pommiers d'un voile immaculé. Et les chants d'oiseaux ne cessent pas de la pique de l'aube à la nuit serrée, scandés par les deux notes du coucou, qui semblent rythmer le travail des paysans. C'est dans cette allégresse de la nature que l'on va confier les graines à la terre nourricière.

Déjà, en avril, on a mis en train les jardins, mais ceux-ci sont peu de chose. Le potager ne couvre que quelques mètres carrés, divisés en cinq ou six *tables*, planches qui accueillent des poireaux, des herbes (bettes), des *pesnailles* (carottes), pour la soupe, des oignons, des échalotes, quelques choux, encore que ceux-ci, plus abondants, sont souvent plantés à part dans une *choulière*.

Les choses sérieuses commencent avec les semaines de l'orge et de l'avoine, céréales indispensables aux gens et au bétail. A pas mesurés, le semeur arpente la

glèbe molle et drue en lançant à poignées le grain puisé dans un sac suspendu à son cou. Il viendra plus tard, avec le mulet, soigneusement herser le champ au moyen d'un engin triangulaire aux grosses dents de fer, qu'on appelle l'ipnè, l'épinier, souvenir peut-être du vieux temps où l'on employait un buisson d'épines pour enterer le grain. Sur les bordures ou dans les petits champs, on se sert d'un gros râteau à lourdes dents de fer, le *recrevieu*, ainsi nommé parce qu'il recouvre les grains. Outre les céréales, on ensemente aussi de grandes étendues, parfois des centaines de mètres carrés, en fèves, pois blancs, haricots secs (les *faviaules*). Ces légumes tiennent, en effet, une place importante dans l'alimentation, soit en plats, soit en soupes. La soupe aux fèves ou aux *faviaules*, mêlée de pommes de terre et de *blé battu* (orge perlé), où cuît un bon morceau de cochon, est un régal qu'on réserve souvent aux dimanches.

Cependant, la plantation des pommes de terre, vers le milieu du mois de mai, est plus absorbante. D'abord on a dû soigneusement préparer les plants, ceux qui ont des « yeux » bien apparents, et souvent on coupe les tubercules en deux ou trois morceaux pour économiser une denrée précieuse. Pour les mettre en terre, deux méthodes sont utilisées. La plus commune s'applique aux champs continûment travaillés, où la terre est bien ameublie. C'est la plantation à la raie. L'on trace au fosse, de haut en bas du champ, un large sillon au creux duquel on place les semences de distance en distance, et que recouvrira la terre rejettée lors du creusement de la raie suivante, ce qui donne au champ planté l'aspect d'une tôle ondulée. Lorsqu'il s'agit d'une terre récemment rompue, on plante à *trous*, pour ne pas retourner des mottes incomplètement décomposées. Pour se guider, on place un cordeau, le long duquel tous les 40 ou 50 centimètres, on donne un profond coup de pioche, et on glisse la semence derrière le fer de la houe, que l'on retire aussitôt avec soin. Arrivé au pied du champ, on déplace le cordeau de 50 à 60 centimètres et on recommence.

Début juin, avant d'emmontagner, on va encore semer une demi-cartelée de chanvre. Les fines graines vont être confiées à la meilleure terre, profonde et bien fumée, car la plante textile est extrêmement gourmande. Ces champs spécialisés en garderont le nom de Chenevière.

Tous ces travaux exécutés à la main demandent du temps, même si les parcelles sont petites et même si l'ensemble apparaît dérisoire. Une famille de relative aisance ne possède guère en moyenne que 1 à 2 hectares de terre labourable, dont la moitié seulement au maximum est ensemencée au printemps, l'autre partie étant occupée par le seigle et quelques champs de trèfle ou de luzerne. Et puis il a bien fallu interrompre les semaines lorsque la lune trop tendre ne permet pas d'espérer un bon rendement, et pour les trois jours des Rogations, où, avec le curé, on est allé en procession dans les champs implorer la protection divine sur les biens de la terre.

Pierre Bozon

(*) Pierre Bozon : «La vallée des Villards. Les travaux et les jours dans une haute vallée de Savoie», Les Imprimeurs réunis (Chambéry, 1982). Ce livre est disponible auprès de Mme Simone Bozon, La Perrière, 73130 – Saint-Colomban-des-Villards (33 euros francs de port).

MISE AU POINT

Pour une gestion de la chasse, sans directives partisanes

Suite aux attaques incessantes menées par Jean-Luc Joly dans les colonnes du *Petit Villarin*, le conseil d'administration de l'Association communale de chasse agréée (Acca) de Saint-Colomban a décidé de réagir et de remettre les pendules à l'heure.

Tout d'abord, quand Jean-Luc Joly nous parle de décisions prises par le bureau (président, vice-président, trésorier et secrétaire), c'est une erreur ou bien un lapsus révélateur des pratiques de l'ancien bureau dans lequel M. Joly était vice-président. En réalité, actuellement, chaque proposition est votée par le conseil d'administration (qui comprend 9 membres) et, jusqu'à présent, aucune décision n'a été prise à moins de 6 voix, les membres absents pouvant donner procuration à une autre personne qui, en retour, diffuse toutes les informations à qui veut bien les entendre.

Dans un précédent article (*Le Petit Villarin*, numéro 125, septembre 2003), Jean-Luc Joly remettait en cause le bilan financier de l'Acca pour un différend portant sur 3 casquettes à 2 euros pièce !! (casquettes comptabilisées dans l'exercice comptable suivant) ainsi que l'affaire Vidal. Il a même pris ce prétexte pour faire voter l'approbation de ce bilan à bulletin secret en assemblée générale. Une première dans les annales de l'Acca ! Après cela, qui souffle sur les cendres de la mésentente (sic) ? Rappelons le résultat de ce vote : sur 76 votants, il y a eu 52 pour, 23 contre, et 1 abstention.

Dans le dernier numéro du *Petit Villarin* (numéro 126, décembre 2003), il « remet

le couvert » à propos cette fois des sommes engagées – 2 500 euros, prévus au budget 2003-2004 (approuvés par l'assemblée générale) –, dans l'affaire opposant M. Vidal à l'Acca. Cette dépense n'aura aucune incidence financière sur les cartes des sociétaires grâce à la bonne gestion prévisionnelle des dépenses (mise en place par l'équipe de Patrick Rostaing-Troux). L'Acca n'a fait que son devoir en se défendant, soutenue en cela par l'immense majorité des chasseurs, car c'est M. Vidal qui a attaqué la société de chasse en justice et non l'inverse, et c'est lui qui demande 1 460 euros de dommages et intérêts par l'intermédiaire de son avocat. Bien sur M. Vidal a gagné son procès. Il a bénéficié en cela d'une faille de la loi Chasse concernant les preneurs de baux ruraux. Il aurait même pu se passer de l'achat de 2 vaches, 4 moutons et 3 ruches (pièces produites par M. Vidal). Est-ce le bon moyen de s'intégrer au pays ?

Parions que très vite les tribunaux rectifieront le tir en déboutant tout individu bénéficiant d'un bail pour l'obtention d'un droit de chasse, comme ils l'ont fait en d'autres temps avec les acquéreurs de micro-parcelles (parcelles de terrain de très faible surface). De plus, cette attaque a été orchestrée par l'ancien bureau qui avait également poussé sur cette voie deux autres chasseurs, M. Vial, exclu, qui a loué des terrains hors

du territoire de l'Acca, et M. Dompnier, plus élégant, qui a su se retirer de lui-même. Peut-on parler de gestion aventurée de l'argent associatif dans un tel cas ?

Et enfin que dire des 18 ans de gestion de Jean-Luc Joly, sans présentation de budget alors que les statuts l'exigent, des 80 000 francs « généreusement » dépensés à son époque pour débroussailler Sous-le-col du Glandon (sans l'autorisation des propriétaires et sans suivi des travaux), de la dernière augmentation significative des cartes, ou encore des 1 000 euros en caisse lors de la saison 1997-1998 peu avant son départ ?

A titre de comparaison, en mai 2003, le solde de l'Acca était de 10 276 euros.

Sans compter que depuis l'élection de l'équipe de Patrick Rostaing-Troux (en 2000) et grâce à un travail important de gestion cynégétique (présentation des

bilans, de justificatifs, et grâce à l'amélioration des plans de chasse), l'Acca a obtenu 9 chamois, 18 chevreuils, et 2 cerfs de plus. Ces attributions ne doivent pas grand chose à nos délégués de massif (*) (M. Faisan et M. Joly) plus occupés à saper l'image de l'Acca qu'à travailler efficacement pour la gestion de leurs massifs. Quant à M. Faisan nous signons au passage qu'il s'est exclu tout seul de la société de chasse en ne renouvelant pas sa demande de carte. Quant à sa réélection comme délégué de massif, elle n'est pas aussi unanime qu'on veut nous le faire croire : sur 7 présidents, 4 ont voté pour, 2 contre et un s'est abstenu. Au passage, on peut remarquer que c'est la première fois en 5 ans qu'une élection est organisée (il est vrai que nous avons un peu forcé la main du délégué, en utilisant pour cela les méthodes employées par ses amis lors de sa première élection). Il est vrai aussi qu'on est loin du record de M. Joly qui, farouche partisan de la démocratie, comme on peut le remarquer à chaque réunion, n'a jamais remis en jeu son mandat depuis 1990 (!) date de son élection comme délégué du massif du Grand Châtelard.

Cette année 51 chamois sur 51, 30 chevreuils sur 31 et 6 cerfs sur 7 ont été prélevés. De plus, le comptage chamois réalisé sur le massif Belledonne, en octobre 2003, en présence de 32 chasseurs de Saint-Colomban, mais sans Jean-Luc Joly, a permis de recenser 413 chamois (contre 125 en 1997). Dans ce cas peut-on parler de mauvaise gestion ? Tout ceci a été possible grâce aux efforts des chasseurs de Saint-Colomban qui ont entériné les règles de gestion proposées par le conseil d'administration en assemblée générale, et respecté celles-ci pendant la chasse (tir des petits, « sexage » des bracelets, tir d'un cabri avec un bracelet jeune, etc.).

C'est pour ces raisons que le conseil d'administration demande pour la saison 2004-2005, 9 chamois supplémentaires sur Belledonne (3 adultes, 6 jeunes), demande appuyée par un taux de prélèvement de 8 % (le plus bas du massif, il

est de 15 à 16 % pour les autres Acca du massif). A noter aussi que le taux d'accroissement moyen du chamois est de 15 % par an. Au vue de ces chiffres, qui gère et qui œuvre pour le développement de l'espèce ?

Pour les années à venir, le conseil d'administration envisage, après accord de l'assemblée générale, d'attribuer 2 bracelets chamois et 1 bracelet chevreuil à chacune des 26 équipes. Comme vous le voyez, le conseil d'administration œuvre pour une gestion cynégétique poussée avec pour objectifs :

- le partage équitable des prélèvements entre les différentes équipes (le partage des chamois adultes a déjà été mis en place en 2002 par l'équipe de Patrick Rostaing-Troux) ;
- la fin de l'esprit de compétition entre les équipes pour améliorer la convivialité entre chasseurs, la qualité des prélèvements ainsi que l'image des chasseurs.

Chacun peut comparer ce projet ambitieux, mais réaliste, aux idées de M. Joly dont le projet est de répartir les bracelets par équipe de 15 à 20 chasseurs et ainsi de réaliser dans un minimum de temps un « carton » maximum au sein de la faune sauvage.

Dès que le conseil d'administration de l'Acca a un différend avec un ami de M. Joly, celui-ci prend sa plume, crie au scandale et à l'injustice dans *Le Petit Villarin*, traitant ses successeurs « d'incapables » menant l'Acca à sa perte. A l'en croire, seules les idées émises par M. Joly seraient bonnes et sensées. En réalité il n'en finit pas de remâcher sa déconvenue de ne plus être à la tête de l'Acca. Il répète trop souvent qu'il n'est candidat à rien pour qu'on puisse le croire. S'attendrait-il à être bientôt plébiscité pour son action de démolition permanente ? Et a-t-il déjà oublié les raisons pour lesquelles les chasseurs de Saint-Colomban ne lui ont plus accordé leur confiance ?

Il est vraiment regrettable que M. Joly, membre de l'Acca de Saint-Colomban, ancien vice-président, délégué de massif, passe son temps à dénigrer la société de chasse et ses représentants auprès de la fédération de chasse et des lecteurs du *Petit Villarin*.

Admettra-t-il un jour que l'on peut gérer très efficacement une Acca sans suivre ses directives partisanes ?

Le conseil d'administration

(1) Délégué de massif : personne chargée de la gestion d'un massif, unité géographique comprenant plusieurs Acca. Représente et défend les intérêts de ces Acca dans les sous-commissions départementales.

Patrick Rostaing-Troux, président de l'Acca de Saint-Colomban, invite tous les non-chasseurs passionnés, ou tout simplement intéressés, par la chasse, ses règles, sa gestion, ses problèmes, à assister à la prochaine assemblée générale de la société dont la date exacte sera communiquée par voix d'affiches. Ainsi, mieux informés, ces personnes seront-elles mieux à même d'en comprendre tous les enjeux... et d'apprécier les différentes opinions qui s'expriment sur ces sujets.

Ch. Mayoux

FAVRE-BONTE Jean-Baptiste

ARTISAN MAÇON
Devis gratuit - tous travaux
Les Roches

St Colomban-des-Villards - 04 79 56 36 08



Ets ARLAUD

Station service ELF - Automat 24h/24

Assistance et dépannage

Vente de véhicules neufs et occasions

Réparation toutes marques

Station de lavage mousse active • 2 pistes avec aspirateurs

ZA des Grands Prés - Sortie échangeur A43

04 79 56 22 55 73130 STE MARIE DE CUINES

la mure bianco



Prémiere

COMBUSTIBLES - CARBURANTS - LUBRIFIANTS

NETTOYAGE DE CUVES - ENTRETIEN CHAUFFAGE

PONTAMAFREY 04 79 83 40 38

LA MURE BIANCO locataire-gérant de la société CHARVET

PARET-GRIS JACQUES Sarl

CENTRE USINAGE FAO

Mécanique de Précision

Matériel Aéroportuaire - Réparation industrielle

Espace Commercial de Fréjorgues

rue Georges Guyemer - 34130 MAUGUIO

Tél. 04 67 22 19 67 - Fax : 04 67 22 19 96

MISE AU POINT

M. Maulin s'explique sur l'immobilier et réclame le paiement des pénalités

Répondant à une question de Stéphane Pezzani sur l'immobilier (« Où en est-on avec Maulin ? »), René Mugnier, maire de Saint-Colomban, avait indiqué au cours d'une réunion publique d'information (23 août 2003) que les discussions avec le groupe Georges V n'avaient pas abouti, expliquant (1) : « Il y a eu dépôt de permis de construire en mai, puis, fin mai début juin, le groupe Georges V, qui avait pris date au Mollaret avant Maulin, nous a dit : « On construit pas après une réunion avec la maison mère. » On sait qu'il y a eu des pressions, et le gestionnaire a été mis en difficulté car il n'a pas pu obtenir des tarifs préférentiels avec l'exploitant. » Sous-entendu, c'est M. Maulin, président directeur général de la Satvac, exploitant des remontées mécaniques de Saint-Colomban, qui a fait échouer l'affaire.

René Mugnier avait ajouté : « Maulin a tous les atouts et c'est difficile de démarquer quelque chose. Lui ne veut pas faire car, s'il voulait faire 400 lits, c'est une goutte d'eau quand on voit ce qu'il construit dans les Arves. » Pour conclure : « Depuis octobre 1998 le Mollaret est libre et La Pierre aussi. Il aurait pu construire sur ces sites. A La Pierre ça dépend de lui. S'il veut faire, il peut ; mais s'il ne veut pas il peut empêcher. »

Exerçant son droit de réponse, M. Gaston Maulin nous a demandé de publier deux lettres ouvertes adressées au maire de Saint-Colomban le 6 mars dernier (2).

Dans la première, M. Maulin réfute l'interprétation des faits rappelés ci-dessus :

« Je viens par la présente faire une mise au point quant à l'article du Petit Villarin de septembre 2003, dans lequel vous me mettez en cause plusieurs fois, concernant la réalisation des lits banalisés. Je tiens à vous rappeler qu'en 2002, après plusieurs visites avec différents gestionnaires, on avait décidé le groupe Lagrange de bien vouloir s'installer à Saint-Colomban-des-Villards. Je vous avais même proposé un projet accepté par le gestionnaire cité précédemment et réalisé par M. Covarel, projet qui aurait pu démarré début 2003 pour une livraison fin 2003, ce qui aurait fait pour cette saison 400 lits banalisés.

» Vous avez refusé cette proposition, ce qui est votre droit, mais puisque vous n'avez rien construit de votre côté, cela va coûter cher aux contribuables de votre commune, et ce qui est très grave, Saint-Colomban n'évolue pas !

» D'autre part, vous affirmez que j'ai refusé de faire des conditions pour les remontées mécaniques, ce qui aurait découragé un éventuel gestionnaire. Je vous affirme M. le Maire, vous ne m'avez présenté personne et d'autre part, je n'ai jamais rencontré personne à ce sujet. Je vous ai encore proposé et présenté lors de la conférence de presse Sybelles à Lyon (3), la possibilité de remettre ce projet en route pour que ces 400 lits soient opérationnels fin 2004. Encore une fois vous n'avez rien fait, arrêtez M. le Maire de dire des contrevérités.

» M. le Maire, je trouve bien dommageable, pour votre commune et pour notre société, que rien ne se passe à Saint-Colomban. Devant pareilles stag-nations, je n'aurai jamais dû prendre en concession Saint-Colomban des Villards, puisque les remontées mécaniques ne peuvent pas vivre sans de nouveaux lits banalisés (...). »

Dans la seconde lettre ouverte, datée

du même jour (6 mars 2004), et adressée elle-aussi au maire de Saint-Colomban, M. Maulin tire les conséquences de cette situation « (...) devant les pertes gigantesques enregistrées par l'exploitation de votre domaine skiable par notre société, et surtout sans espoir de rentabiliser cette exploitation dans un temps rapproché, cela uniquement par un manque de volonté de votre part d'entreprendre la réalisation de nouveaux lits banalisés, pourtant bien prévus au contrat de concession.

» Je vous rappelle les pertes enregistrées par notre société : 1998/1999 : 162 184 euros ; 1999/2000 : 213 833 euros ; 2000/2001 : 237 685 euros ; 2001/2002 : 233 363 euros ; 2002/2003 : 263 177 euros ; 2003/2004 : 250 000 euros soit un total de 1 378 243 euros.

» Je rappelle aussi les investissements réalisés et payés par notre société sur le domaine de Saint-Colomban : 1998/1999 : 15 742 euros ; 1999/2000 : 40 783 euros ; 2000/2001 : 16 049 euros ; 2001/2002 : 342 901 euros ; 2002/2003 : 7 131 euros ; 2003/2004 : 167 036 euros soit un total de 589 642 euros.

» A cela il faut ajouter une participation au frais de structure de la Satvac, soit environ 50 000 euros annuelle et sur six ans : 300 000 euros.

» En additionnant le total des trois postes, cela aura coûté 2 250 000 euros à la Satvac, soit près de 15 millions de francs de perte.

» Devant pareille situation, je me vois dans l'obligation d'exiger ce qui est prévu au contrat de concession pour non-réalisation des lits.

» Donc, vous nous êtes redevable de 875 000 francs pour l'année 2001/02, 875 000 francs pour l'année 2002/03 et 875 000 francs pour l'année 2003/04, ce qui représente à ce jour un montant de 2 625 000 francs soit 400 160 euros.

» Comme vous le savez à partir de cette année, cette indemnité sera portée à 1 750 000 francs annuelle, soit 270 000 €. A ce sujet, je vous rappelle ma lettre recommandée que vous avez reçue le 15 mars 2003 (...). »

Cette demande d'indemnisation s'appuie sur un des articles de la convention de délégation de service public, signée le 22 décembre 1998, convention qui lie la commune de Saint-Colomban et la Satvac jusqu'au 31 août 2016. Cet article indique (1) qu'en contrepartie des risques pris par l'exploitant et de son engagement à supporter le déficit du service, estimé (au moment de la signature de la convention) à 4 millions de francs durant les 6 premières années de délégation, la commune s'engage à réaliser, ou à faire réaliser, 250 lits banalisés (c'est-à-dire sous statut commercial avec des beaux commerciaux de 9 années minimum, et 1 lit non banalisé = 0,5 lit banalisé) dont le remplissage sera assuré dès Noël 2001, et 250 lits supplémentaires, également banalisés, pour Noël 2004.

La Satvac se réserve le droit de demander à la commune une indemnité forfaitaire et annuelle de 3 500 francs par lits nouveaux manquants et jusqu'à la réalisation effective des lits.

E. T.-P.

(1) Le Petit Villarin, numéro 125 (décembre 2003).

(2) Lettres ouvertes au maire de Saint-Colomban (6 mars 2004).

(3) NDLR : conférence de presse du lancement des Sybelles, Lyon, 25 novembre 2003.

(4) NDLR : plus précisément 1 360 242 euros.

IMMOBILIER A SAINT-COLOMBAN

La commune s'engage pour 350 lits au Mollaret

Depuis l'échec des négociations avec le groupe Georges V, la commune de Saint-Colomban a engagé des discussions avec des promoteurs immobiliers pour faire avancer ce dossier. Car même si l'immobilier est difficile aux Villards, il reste « l'une des priorités » de la municipalité dans « les prochains mois » (1).

En se limitant aux informations rendues publiques, le 12 décembre 2003, le conseil municipal a approuvé le principe de la signature d'une promesse de vente avec le groupe Transaction immobilière mer et montagne (TIMM) qui s'est engagé (29 novembre 2003) pour des constructions au Mollaret (La Pierre).

Au cours de la séance du 30 janvier 2004, on a appris que cette promesse de vente avait été signée et qu'une autre le seraient bientôt, toujours avec la société TIMM, pour la réalisation de la 2^e tranche de La Perrière (2). Cette société serait également intéressée par la reprise du bâtiment G dont la situation serait en voix de règlement après la confirmation en appel de la mise en liquidation judiciaire de la SIV.

D'autres précisions ont été apportées lors de la séance du conseil municipal du

19 mars dernier (3). Au Mollaret, sur 8 600 m², le groupe TIMM, qui a trouvé un gestionnaire (Grand sud accueil), construirait un ensemble de 50 chalets de 6 à 8 lits chacun, comprenant un commerce, une piscine, un bâtiment d'accueil, un salon-bar, etc., et trois logements conçus pour des personnes handicapées. Toute la zone de cette résidence serait piétonne. Le permis de construire devrait être déposé vers la mi-avril, les travaux commencer à l'automne pour une livraison de 5 à 6 chalets en fin d'année.

(1) Bulletin municipal de Saint-Colomban, St-Col flash infos, numéro 7 (janvier 2004). Dans ce numéro, René Mugnier réaffirme que, contrairement à l'opinion couramment répandue, il n'a «pas mis dehors les Canadiens (...). Je répète que j'ai reçu leurs émissaires le 17 décembre 2002, et depuis silence radio.»

(2) Compte rendu des réunions du conseil municipal, 30 janvier 2004.

(3) Au cours de cette séance, le maire, René Mugnier a rendu publiques les lettres que M. Maulin lui a adressées (*lire ci-contre*), et indiqué, notamment, que compte tenu des sommes que la commune avait déjà investies dans l'extension et l'amélioration du domaine skiable « il ne paierait pas les pénalités ».

Tous les projets villarins retenus au 12^e contrat de plan

Le contrat stations moyenne montagne du massif Arvan-Villards, présenté par le Sivav dans le cadre du 12e contrat de plan Etat-région, a été approuvé par la région (4 décembre 2003) et par la commission permanente du conseil général (20 février 2004).

Cependant, sur les 56 projets présentés, dont le coût total s'élevait à 10,13 millions d'euros (HT), seuls 46 ont été retenus pour un montant global de 4,34 millions d'euros (HT). La subvention de l'Etat sera de 117 500 euros (2,71 %), celle de la région de 821 127 euros (18,92 %) et celle du département de 450 000 euros (10,37 %). Soit 32 % de subvention. Les 68 % restants seront à la charge des maîtres d'ouvrage.

La presque totalité de ces actions concernent des projets transversaux menés par le Sivav et Sybelles promotion. Ils vont tous dans le sens du développement de la moyenne montagne et du rééquilibrage du développement touristique, avec valorisation de la saison estivale et diversification de l'offre touristique hivernale. Mais également dans le

sens d'actions permettant de renforcer la cohérence des produits commerciaux concernant les Sybelles.

Les 4 projets présentés par la vallée des Villards ont tous été retenus pour un montant total de 520 000 euros (HT). Ils entrent tous dans l'axe visant à renforcer la diversité de l'offre de loisir avec la réhabilitation des sentiers de balcon (40 000 euros), l'étude de la potentialité de la pratique du ski de montagne (15 000 euros), l'édition d'un topo-guide sur les courses de ski (5 000 euros), et surtout la création d'un gîte d'alpage (hiver et été) dans la combe du Merlet (460 000 euros). Ces actions devront être engagées avant le 31 décembre 2006.

Pour réaliser ces projets, il convient maintenant que le maître d'ouvrage, ici la communauté de communes, monte un dossier technique et financier qui doit être envoyé et validé par la région. Le chargé de mission du Sivav, Jean-Philippe Pellegrin, dont le poste est pris en charge par le contrat de plan, est chargé d'assister le maître d'ouvrage dans ces démarches.

BRÈVES

► Vie paroissiale. Deux messes seulement ce trimestre aux Villards : le dimanche 9 mai et dimanche 27 juin, à 10 h 30 à Saint-Colomban. Néanmoins, les messes du vendredi (tous les quinze jours en fin d'après-midi), assurées tout l'hiver par le père Durieux, devraient être maintenues ce printemps et cet été. Pour connaître les dates et les horaires consulter le panneau d'affichage sur l'église de Saint-Colomban. La messe de Pâques sera célébrée à Saint-Etienne-de-Cuines, dimanche 11 avril (10 h 30), celle de l'Ascension, jeudi 20 mai à Saint-Etienne-de-Cuines (10 heures), et celle de Pentecôte, dimanche 30 mai à Sainte-Marie-de-Cuines (10 heures). D'autres célébrations sont possibles en fonction de la présence ou non aux Villards de prêtres en vacances. Mgr Laurent Ulrich, archevêque de Chambéry et évêque de

Maurienne et Tarentaise, a visité, le 1er avril dernier, les paroisses villarines à l'occasion d'un séjour de quelques jours dans le canton de La Chambre. Après une rencontre avec des paroissiens il a célébré une messe à 17 heures dans l'église de Saint-Colomban.

► Fleurissement. L'assemblée générale de l'association Station fleurie – Saint-Colomban-des-Villards, col du Glandon aura lieu le samedi 10 avril, veille de Pâques, au Martinan, salle des associations, à 17 heures. La remise des prix aux lauréats des concours de fleurissement des communes de Saint-Alban et Saint-Colomban aura lieu le vendredi 28 mai et le marché aux fleurs le samedi 29 mai, veille de Pentecôte.

► Ecole. Les travaux de construction de la nouvelle école ont commencé, à Lachenal, le 15 mars dernier.

SAINT-COLOMBAN

● SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2003

Absents : Delphine Ferroud et Alain Rostaing (procuration à René Mugnier).

En début de séance, Norbert Combet intervient au sujet de la délimitation d'un chemin rural à Valmaure qui fait l'objet d'un échange de terrain entre la commune et M. Zacharie Favre-Trosson. A ce sujet, le maire indique au conseil que, depuis la réunion du conseil municipal du 24 octobre dernier, il y a eu un changement dans le bornage. En effet, conformément à la loi, les bornes ont été implantées en fonction d'une première délimitation faite entre MM. Marceau Bozon et Jean-Paul Bozon-Vialle, et non plus en fonction de la dernière délimitation effectuée sur le terrain le 9 septembre 2003. Ce bornage permettrait à la commune un passage de 2,50 m et non plus de 1,70 m comme précédemment.

1 – Plan local d'urbanisme

Le conseil est informé des difficultés rencontrées lors de la révision (en cours) du PLU, et particulièrement avec le plan d'insertion en Z (PIZ) sur lequel les zones classées Z (dites à risques), ont été revues et changées par rapport au PZEA (Plan des zones exposées aux avalanches) du POS actuel. La délibération du 24 octobre 2003 est donc non conforme puisque le zonage va être modifié. Une réunion de concertation aura lieu le 19 décembre 2003 avec le service du RTM et le bureau Barbeyer, urbaniste.

2 – Immobilier

Le conseil accepte de signer une promesse de vente avec le groupe TIMM (*lire page 11*). Par ailleurs un dossier avec plan parcellaire, plan de zonage du POS, liste et superficie des parcelles pour les secteurs du Mollaret et de La Perrière, a été adressé au groupe Confiance immobilière à la demande de Jacques Maurino.

3 – Travaux

Le conseil municipal accepte de confier à la DDE, subdivision

d'Aiguebelle, la maîtrise d'œuvre pour la création d'une voie d'accès au domaine skiable (mission dont le montant est estimé à 75 944 euros HT), et pour le projet d'aménagement de la traversée du Chef-Lieu (mission qui s'élève à 26 676 euros HT).

Au sujet du projet de création d'une voie d'accès au domaine skiable, le conseil est informé des diverses interventions et des courriers de M. Jean-Paul Martin-Cocher quant aux nuisances susceptibles d'être apportées par cette voie d'accès au hameau du Martinan. Sur le tracé de cette route, M. Gilbert Martin-Cocher donne son point de vue et pense qu'il faudra voir dans le temps, et Francis Martin-Fardon, qui pense que l'option retenue sera la « mort » des commerçants du Chef-Lieu, demande : « Pourquoi ne pas avoir retenu le tracé prévu par l'ancienne municipalité qui allait de La Perrière à Nantchenu par le plan des Maisons ? » En réponse, le maire donne lecture de l'analyse comparative faite par M. Barriau, ingénieur de la DDE (Aiguebelle). Toujours sur ce sujet, Maurice Girard intervient pour dire que cette réalisation entraînera des difficultés d'entretien des terrains agricoles. A quoi il est répondu que la nouvelle route de La Pierre, par exemple, n'a pas géné outre mesure les agriculteurs qui ont parqué de chaque côté de la dite route pour faire pâture leur moutons.

Par ailleurs, M. Jean-Paul Martin-Cocher a adressé par fax (11 et 12 décembre courant) un document dans lequel il propose de mettre à la disposition de la commune la gestion (voire la vente) de ses gîtes ruraux situés à Martinan d'une capacité d'accueil de 17 lits (Gîtes Adélaïde). Le conseil municipal qui vient de céder la gestion des gîtes communaux à la Maison du tourisme, n'est pas habilité pour répondre favorablement à cette demande. En outre, le conseil n'est pas favorable par l'acquisition de ces gîtes privés par la commune.

4 – Microcentrale

La réunion qui devait se tenir à la sous-préfecture le 8 décembre 2003 avec la société Fhyt au sujet de la remise en état des terrains après les travaux de la construction de la microcentrale, a été reportée au delà du 12 janvier prochain. A propos de cette microcentrale, le conseil prend connaissance du procès-verbal de récolelement des travaux qui a eu lieu le 1^{er} décembre 2003 (*lire page 14*). Ce procès-verbal, établi par la DRIRE, indique qu'une autorisation de mise en service a été accordée à la Fhyt pour une

année seulement, le temps que le concessionnaire réponde aux demandes et aux engagements formulés.

5 – Budget primitif 2004

En attendant les résultats définitifs de l'exercice 2003, divers investissements sont discutés (*lire ci-contre*).

6 – Déchets

Le conseil municipal accepte l'adhésion de la commune à la charte départementale pour la gestion des déchets en Savoie dont le plan départemental a été approuvé par le préfet le 10 octobre 2003.

7 – Secours sur les pistes

Le conseil approuve une convention avec l'entreprise Roux ambulances Maurienne pour que celle-ci effectue les opérations de transports sanitaires en continuité des secours sur les pistes de ski, entre le bas des pistes et le pavillon d'urgence de l'hôpital de Saint-Jean. Ce transport se fera au prix unitaire de 153 euros. En outre, le conseil adopte les augmentations de tarifs suivantes (en moyenne + 3%), soit pour la 1^{re} catégorie qui comprend le front de neige (Ourson, Epinette, Rogemont) : 37 euros ; pour la 2^e catégorie, soit la zone rapprochée A (domaine de l'Ormet, téléski du Coin) : 152 euros ; pour la 3^e catégorie, soit la zone éloignée B (au-delà du Coin : Charmette, Cuinat, Bellard) : 266 euros ; pour la 4^e catégorie (hors pistes) : 532 euros. Enfin, pour la 5^e catégorie (frais de secours hors-pistes situés dans des secteurs éloignés, accessibles ou non gravitairement par remontées mécaniques, caravanes de secours, recherches de nuit, etc.), la fac-

turation se fera sur la base des coûts horaires suivants : piétreur-secouriste : 33,62 € ; chevalier de damage : 133,42 € ; scooter : 18,92 € ; voiture 4X4 : 20,60 € ; hélico SAF : 43 euros la minute de rotation. Le conseil charge la Satvac d'effectuer les prestations de secours (ramassage et transport des skieurs accidentés ou blessés) et éventuellement les évacuations d'urgence, ou de prendre le cas échéant, toutes autres dispositions impératives. Enfin, le conseil approuve un convention avec le SDIS de Savoie pour le transport sanitaire des accidentés ou des blessés du bas des pistes jusqu'à une structure médicale adaptée. Le SDIS interviendra ponctuellement et uniquement en cas de carence constatée des entreprises privées (ambulances). Le montant de ce transport sera facturé 150 euros.

8 – Frais de mission

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'octroi d'une indemnité forfaitaire concernant le remboursement des frais engagés par la participation de René Mugnier et Patrick Louadoudi au Congrès des maires de France, à Paris, du 17 au 20 novembre 2003.

9 – Echange de terrain

Suite à une demande datée du 8 décembre 2003, de M. Alfred Bozon, pour échanger, au choix, un terrain situé au lieu-dit La Combe, section L, numéro 233 (707 m²) ou un terrain situé au lieu-dit Sous-le-Camp, section L, numéro 219 (84 m²) appartenant tous les deux à son fils Emmanuel Bozon, contre deux emplacements d'anciens chalets d'alpage à Rieuclarét,

cadastrés section L, numéros 648 (51 m²) et 651 (48 m²) appartenant à la commune de Saint-Colomban en biens dits communaux cultifs, le conseil accepte le principe de cet échange de terrains et charge le maire de discuter avec le propriétaire pour définir lequel de ces deux terrains sera échangé ou peut-être même les deux car la superficie de l'un d'eux est inférieure aux 99 m² cédés.

10 – Lotissement de Lachenal

Le conseil est informé d'une proposition faite par M. et Mme Jérôme Vourlat, domiciliés à Meyriat (Ain), pour acquérir, avant la fin de l'année 2003, les lots 4 et 5 du lotissement communal de Lachenal. Le conseil municipal est favorable à cette transaction.

11 – Divers

Jacques Maurino intervient au sujet du débat sur les Sybelles qui a eu lieu au cours du petit déjeuner-presse qui s'est tenu à Lyon le 25 novembre 2003. Il évoque le problème du correspondant au Dauphiné libéré, depuis l'arrêt d'André Bitz suggérant de trouver quelqu'un pour rédiger des articles.

Norbert Combet intervient lui au sujet de la patinoire : qui s'en occupera ? Patrick Louadoudi lui répond que ce sera sans doute François Gilodi.

Enfin Hervé Tardy demande des éclaircissements au sujet de la radiation de la liste électorale de M. et Mme Paul Paret. Il lui est répondu M. et Mme Paret ont été maintenus sur la liste électorale après avoir fourni des documents.

Lire la suite page 13

BUDGET DE SAINT-COLOMBAN

Baisse des impôts

Le budget primitif 2004 de la commune de Saint-Colomban, adopté le 19 mars dernier, s'équilibre en recettes et dépenses à 1 328 225 euros pour la section de fonctionnement et à 1 865 752 euros pour celle des investissements.

En fonctionnement, et hors virement à la partie recette de la section investissement, les charges ne progressent que de 1 %. Côté recettes, le produit des impôts et des taxes fait un bon de 42 % à la faveur d'un réaménagement des taux qui fait porter l'effort fiscal sur le foncier bâti (porté à 48,18 %) plutôt que sur la taxe d'habitation (réduite à 0,01 %). Le produit fiscal passe ainsi 704 000 euros en 2003 à 1 104 600 euros en 2004.

Par rapport au compte administratif 2003, les investissements prévus vont augmenter de 20 %.

Ces investissements concernent l'éclairage public (pour 100 000 euros, à l'aire de loisir, à Nantchenu et La Pierre, et à la route de la berge-rie – Martinan), des aménagements sur le terrain multisports (110 000 euros pour le bâtiment des vestiaires, douche, wc, locaux pour le matériel, coin buvette), l'enfouissement des réseaux EDF (160 000 euros dans le bas du Martinan, subventionné à 60 %), la réfection partielle ou entière du pont des Roches et du pont de Valmaure (105 000 euros), des murs de soutènement (96 000 euros à

Valmaure et à Lachal), la route de La Pierre (53 000 euros), l'aménagement du Chef-Lieu (94 000 euros), l'aménagement du col du Glandon (53 000 euros pour des parkings, la table d'orientation, et l'achat des terrains), le chauffage dans l'église et des travaux importants contre l'humidité de ses murs (81 000 euros), etc.

Enfin, 150 000 euros sont prévus pour des travaux liés au tourisme d'hiver. Plusieurs hypothèses sont encore à l'étude : aménagement d'un local technique pour la neige de culture, déplacement du garage de la dameuse (à La Pierre), enneigement artificiel au-dessus du passage entre la combe de Bellard et le Coin, tapis roulant, distributeur de forfaits.

Côté recettes en plus du virement de la section de fonctionnement, de la récupération de TVA et d'un excédent de fonctionnement, on trouve des subventions pour le cimetière (5 200 euros), le PLU (20 000 euros), l'écomusée (reliquat de 7 622 euros), la route de Frumezan (15 000 euros) et l'enfouissement des lignes EDF (96 000 euros).

Le budget des gîtes communaux prévoit pour cette année, 32 800 euros pour la suite des aménagements dans la maison Tardy (La Pierre) et 11 500 euros pour des réparations dans les gîtes communaux.

**HÔTEL RESTAURANT
DE LA POSTE**
Logis de France, Qualité et Accueil
Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires
Spécialités locales et régionales
73130 ST COLOMBAN DES VILLARDS
Tél. 04 79 56 25 33

AMÉNAGEMENT STUDIO et MONTAGNE
- Espace cuisines - Salle de Bains Meuble
- Espace Convertibles
- Espace Literie
- Espace Meubles en Pin

MEUBLE MONTAGNE

Tél. 04 79 59 46 78 - Fax. 04 79 59 45 44
1230 Avenue de la Gare - 73130 Saint-Etienne-de-Cuines

GERLAND Routes

St-Jean-de-Maurienne
Tél. 04 79 59 81 03
Albertville - Tél. 04 79 32 12 64

- Travaux communaux
- Accès et abords villas
- Devis gratuit sur demande

Comptes rendus des conseils

Saint-Colomban

Suite de la page 12

● SÉANCE DU 30 JANVIER 2004

Absent : Alain Rostaing (procuration à René Mugnier).

1 – Bâtiment agricole

Pour les besoins d'un élevage de chèvres (demande de M. Sébastien Sornet), le conseil, à l'unanimité, donne un avis favorable pour des constructions de bâtiments agricole à moins de 50 mètres de tiers, au lieu-dit Le Peraton, situé Section R, en contrebas de la route vers la chapelle de Valmaure.

2 – Demande de subventions

Trois dossiers n'ayant pas été retenus dans le programme de travaux 2003 par le SDES, le conseil décide de renouveler la demande de subvention au titre du programme 2004. Ils concernent des projets d'enfouissement des réseaux secs aux hameaux des Roches - La Sausse, au Martinan (2^e tranche), et aux hameaux de Lachal - les Moulins. Même chose pour la restauration de la chapelle de La Pierre dont la demande subvention n'a pas été retenue par conseil général au titre du FDEC et dont la demande sera renouvelée pour la programmation 2005. Par ailleurs, le conseil approuve les projets de réfection du pont de Valmaure, dont le montant prévisionnel des travaux s'élève à 48 475 euros HT, et de mise en sécurité du pont des Roches (partie amont : remplacement des barrières), dont le montant prévisionnel des travaux s'élève à 30 996 euros HT. Le conseil sollicite une subvention dans le cadre de la DGE pour la réalisation de ces travaux.

3 – Indemnités

Le conseil fixe les indemnités du maire et des adjoints comme suit : le maire au taux maximal, soit 612,84 € brut mensuel ; les adjoints au taux maximal soit 237,92 € brut mensuel.

4 – Salle des fêtes

Le conseil donne son autorisation à la communauté de communes pour déposer un permis de construire au Chef-Lieu sur les terrains communaux situés Section C, numéros 351, 352, 353, 354, 355, 366 et 367 pour des travaux consistant en un réaménagement de la salle des fêtes et création de la Maison du tourisme, travaux faits sur des terrains et bâtiments communaux. Le conseil autorise également le débordement de cette construction sur le domaine public.

5 – Plan local d'urbanisme

Vu le projet de PLU, notamment le projet d'aménagement

et de développement durable, le rapport de présentation, les documents graphiques, le règlement, le PIZ, les annexes, et vu les modifications apportées au dossier PLU qui a été présenté à la réunion du 24 octobre 2003, le conseil dresse le bilan de concertation en prenant acte qu'aucune remarque ou suggestion n'a été de nature à remettre en cause l'élaboration proposée, et arrête (10 voix pour et 1 abstention : Robert Bozon) le projet du PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération.

6 – Immobilier

Le maire indique que, en ce qui concerne la zone du Mollaret, la promesse de vente a été signée avec la société TIMM chez Me Canta, notaire à Saint-Jean-de-Maurienne. Pour la zone de la Perrière, le conseil, à l'unanimité, décide de signer une promesse de vente avec cette société pour la réalisation de la deuxième tranche de la Perrière aux conditions suivantes : 22,86 €/m² de SHON et une redevance pour l'aire de loisirs de 7 622 euros dans le cadre de l'article 42 de la loi Montagne.

7 – Avalanches

Le conseil municipal décide de confier la maîtrise d'œuvre des travaux de protection contre les avalanches (pic de Frumezan) à l'ONF (montant estimé des travaux : 220 000 euros) qui sera chargé en 2004 de constituer le dossier de demande de subvention. Pour cette opération 50 % de subvention sont escomptées. Il ne resterait donc que 110 000 euros à la charge de la commune puisque ces travaux sont sur le territoire communal. Par ailleurs, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les programmes de travaux présentés par l'ONF concernant le dégagement et le dépressage de semis sur la parcelle D et l'ouverture entre les parcelles D et E (5 058 euros HT).

8 – Divers

• le conseil prend connaissance du courrier de M Zacharie Favre-Trosson (26 décembre 2003) par lequel il refuse la nouvelle proposition d'échange de terrain faite par la commune le 22 décembre 2003, à Valmaure, suite aux nouvelles implantations de bornage. Par ailleurs, après avoir examiné le plan cadastral, le conseil décide, à l'unanimité, de se prononcer contre la demande de M. Armand Penz (Lachenal), formulée par lettre le 5 janvier 2004, et qui souhaite acquérir une partie du chemin rural communal vers son habitation à Lachenal (bas de Lachenal). • le conseil prend connaissance

du compte rendu de la réunion du 16 janvier 2004 au sujet de la voie d'accès au domaine skiable et de l'arrivée de Mme Clotilde Vernier, stagiaire qui travaille actuellement sur le PIDA de Saint-Colomban. Par ailleurs, le conseil prend connaissance de la réunion de la commission de sécurité du massif de l'ouillon (22 décembre 2003) et du compte rendu reçu le 13 janvier 2004. La corniche du col de Bellard a été traitée. Une commission intercommunale a été créée et se réunira deux fois par an. M Hervé Tardy intervient au niveau de la sécurité pour reparler des fissures de la gare de départ du téléski du col de Bellard.

- Eric Pommier remplace Mme Wendy Parmentier-Juin comme déléguée suppléante à l'école de musique du canton de La Chambre.
- suite à l'appel interjeté par Mme Christine Orvain à l'encontre du jugement rendu le 18 juin 2003 par le tribunal administratif, le conseil décide d'engager la procédure de défense en justice des intérêts de la commune qui sera défendue par Me Martin. La commune a demandé à la SMACL de prendre en charge le dossier dans le cadre du contrat-assurance.

- le conseil adopte les nouveaux tarifs présentés par la commission communale des gîtes pour la location des gîtes communaux pour la saison d'été 2004, ainsi que le nouveau montant fixé pour la caution.

- divers conseillers interviennent : Norbert Combet au sujet de l'amélioration du domaine skiable (est-ce du ressort de la commune ?) ; Xavier Mugnier à propos de la fin des travaux concernant le bâtiment d'ennement artificiel, et du problème des logements pour les saisonniers ; Henri Girard au sujet du curage de la combe des Croix pour la prévention contre les avalanches ; Jacques Maurino au sujet des forfaits à la saison, pour demander à chiffrer un projet de télécabine pour monter en Bellard et revenir, et pour faire notre propre promotion... ; Patrick Louadoudi pour faire un compte rendu sur l'Office de promotion des Sybelles ; Hervé Tardy sur l'inauguration du domaine des Sybelles (qui est invité ?) ; Eric Pommier au sujet de la téléphonie mobile ; et Robert Bozon au sujet des travaux de la Fhyt.

En fin de réunion, M. Francis Martin-Fardon intervient au sujet du classement du col du Glandon, et Gaston Emieux au sujet de la remise en état, peu satisfaisante, des terrains après les travaux de la Fhyt.

SAINT-ALBAN

● SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2004

Absents : Christian Roche (procuration à Georges Quézel-Ambrunaz) et Emile Quézel-Yoyon (procuration à Armand Cartier-Lange).

1 – Emprunt

La commune a obtenu des aides importantes pour plusieurs de ses projets, dont un certain nombre sont maintenant réalisés et réglés aux entreprises. Mais il s'écoule un certain délai entre le règlement des factures et l'encaissement des subventions : c'est ainsi qu'au mois de février 2004, la commune est en attente d'une somme de 133 253 euros représentant le cumul des subventions à encaisser. Ceci entraînant des difficultés de trésorerie, le conseil décide de signer une convention auprès de Dexia CLF Banque pour une ouverture de crédit de 130 000 euros pour une durée de 12 mois avec index des tirages EONIA et marge sur index de 0,22 %. Le remboursement sera trimestriel et la commission de réservation de 200 euros.

2 – Forêt

Le concept de gestion durable des forêts a été défini lors de la Conférence interministérielle d'Helsinki (1993), suivant en cela les recommandations du Sommet de la Terre de Rio (1992). Six critères ont été définis pour garantir une gestion de la forêt garantissant la santé des écosystèmes forestiers et une bonne exploitation des ressources en bois. Au vu de ces éléments le conseil décide d'adhérer au Programme européen des forêts certifiées jusqu'au 31 décembre 2006 (cotisation de 100,45 €).

3 – Microcentrale

Le conseil municipal décide (deux abstentions : Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon) du principe de la création pour une durée de 99 ans d'une société d'économie mixte locale dénommée Les Forces du Bacheux dont l'objet social sera la construction et l'exploitation d'une ou plusieurs microcentrales hydroélectriques sur le territoire communal ou en tout autre lieu. Le capital initial envisagé serait de 37 500 euros. Il sera réparti à concurrence de 51 % pour les collectivités territoriales (28 % pour la commune de Saint-Etienne-de-Cuines et 23 % pour la commune de Saint-Alban) et 49 % pour les autres actionnaires et notamment les sociétés Pyren et Hydro développement ou toute autre société du même groupe. Les apports seront réalisés en numéraire.

4 – Acquisition foncière

La commune qui ne possède que très peu de terrain autour de l'école du Premier-Villard souhaite agrandir les dépendances près de ce bâtiment. Aussi le conseil décide-t-il, à l'unanimité, d'acquérir la parcelle de 77 m² située section E, numéro 448, appartenant à Mme Marthe Darves-Blanc, au prix de 6,10 euros le m².

5 – Gîte d'étape

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de reconduire pour l'année 2004 les tarifs de l'année 2003, pour le gîte d'étape soit : nuitée (hors vacances scolaires : 11 euros et périodes de vacances scolaires : 14 euros) ; tarif de groupe, nuitée (10 euros et 13 euros) ; location du gîte, dortoir + chambres (290 euros et 370 euros) ; location du gîte : salles et cuisine (210 euros et 267 euros) ; location de linge : une paire de draps et une taie d'oreiller (5 euros) ; enfants de moins de 10 ans : demi-tarif ; enfants de moins de 4 ans : gratuité. La nuitée s'entend de 16 heures à 10 heures le lendemain. La gratuité est accordée pour un accompagnateur pour 15 séjournants. La location des salles et de la cuisine est gratuite pour les associations de la vallée des Villards.

6-Appartement du Triandou

Le conseil décide, à l'unanimité, de maintenir le loyer 2004 de l'appartement du Triandou à 300 euros (loyer 260 euros, charges 40 euros). Ce montant pourra éventuellement être révisé en fonction de la liquidation de la retraite du locataire, M. Joseph Vanini.

7-Divers

- Le poste de téléphone public du Planchamp est géré depuis 1980 par M. et Mme Capelli, la commune leur remboursant l'abonnement réglé par leurs soins. Le conseil décide, à l'unanimité, de reconduire le remboursement pour l'année 2004. Cet accord sera reconduit par tacite reconduction jusqu'à dénonciation par l'une des parties (courrier recommandé avec préavis de trois mois).

- La commune de Saint-Alban a fait établir par les services de la direction départementale de l'équipement (DDE) un projet d'aménagement de l'entrée nord du Chef-Lieu, comportant notamment une voie d'accès au cimetière et à la chaufferie au bois, et désenclavant les résidences de la partie basse du village. Le devis estimatif établi par la DDE s'élève à 137

Lire la suite page 14

Garage TARDY Serge

RÉPARATIONS AUTO TOUTES MARQUES
MÉCANIQUE - CARROSSERIE - PEINTURE
ST-ALBAN-DES-VILLARDS

TÉL. 04 79 59 12 16

Voyages Gonthier

Transporteur sur la ligne :
St-Jean-de-Maurienne
Vallée des Villards

73130 La Chambre Tél. 04 79 56 24 68

PEINTURE - PAPIERS - PEINTS
REVETEMENTS DE SOLS

MORINI Alain
R.M. 19274 73

73130 LA CHAMBRE Tél. 04 79 56 22 56

CHAUFFAGE
SANITAIRE
SERRURERIE
INSTALLATION ET ENTRETIEN



**CHIANALE
FILS**

Butane - Propane - Camping-gaz
655, avenue de la Gare
73130 St-Etienne-de-Cuines
Tél. 04 79 56 23 84

Comptes rendus des conseils

Saint-Alban

Suite de la page 13

570 euros. Le conseil accepte ce projet et décide de solliciter une subvention au titre de la DGE 2004.

• Trois propriétaires du Premier-Villard ont déposé un recours en annulation de l'arrêté du préfet de Savoie créant l'AFP autorisée de la combe du Nant (*lire page 15*). Le conseil, à l'unanimité des 7 votants (deux conseillers municipaux refusant de voter : Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon, par procuration) autorise le maire à présenter le mémoire en défense auprès du tribunal administratif de Grenoble.

• Devant la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2004, le conseil décide, à l'unanimité, de confier cette tâche à la secrétairie de mairie à temps non com-

plet, et d'affecter à la rémunération de l'agent recenseur la dotation reçue par la commune (286 euros).

• Les crédits ouverts à l'article 6811, dotation aux amortissements, sont insuffisants et doivent être majorés de 3 577 euros, par diminution de l'article 023 de la même somme.

● SÉANCE DU 27 MARS 2004

Absents : Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon.

1 – Compte administratif

Le conseil adopte les comptes de gestion et administratif 2003 du budget principal, du service commercial et du CCAS.

Pour le budget général, le fonctionnement est en excédent de 57 967 euros et l'investissement

en déficit de 32 357 euros. Le service commercial dégage un déficit de fonctionnement de 28 435 euros et un excédent d'investissement de 24 254 euros. Enfin, le CCAS montre un excédent de clôture de 2 522 euros.

2 – Buget primitif

Le conseil adopte à l'unanimité le budget général primitif 2004 qui s'équilibre en recettes et dépenses à 351 479 euros en fonctionnement et à 478 787 euros en investissement (*lire ci-dessous*).

3 – Emprunt

Le conseil décide de contracter un emprunt de 53 000 euros pour équilibrer la section d'investissement du budget primitif 2004 afin d'anticiper des recettes à venir du fonds de compensation de la TVA.

4 – Subventions

Le conseil alloue 400 euros à la Maison du tourisme pour l'organisation de la course de ski de montagne la Sybelles villarinch, et 231 euros à l'association Saint-Alban en fleurs.

BUDGET DE SAINT-ALBAN

Lancement du lotissement à la Doata

Le budget 2004 de la commune de Saint-Alban s'équilibre en recettes et dépenses à 351 479 euros en fonctionnement et à 478 787 euros en investissement.

En fonctionnement, et hors virement à la partie recettes de la section investissement, les charges ne progressent que de 1 %.

Côté recettes, le produit des impôts et des taxes fait un bon de 90 % à la faveur d'un réaménagement des taux qui fait porter l'effort fiscal sur le foncier bâti plutôt que sur la taxe d'habitation. Ainsi, depuis 4 ans, la taxe d'habitation est passée de 1,1 % à 0,04 % puis à 4 % l'an dernier. Elle a été fixée cette année à 0,42 %. Dans le même temps la taxe du foncier bâti est passée de 11,58 % à 8,98 % puis à 18,44 % l'an dernier pour être fixée cette année à 36,88 % de façon à bénéficier de l'activité de la microcentrale.

Le produit fiscal passe ainsi 35 346 euros en 2003 à 102 383 euros en 2004. A noter qu'à bases d'imposition équivalentes, l'impôt n'augmentera pas cette année.

Par rapport au compte administratif 2003, les

investissements prévus en 2004 vont doubler (409 710 euros) qui devraient être financés (plus de 50 %) par 227 644 euros de subvention.

Ces investissements concernent la réalisation du lotissement de la Doata (derrière l'église) (70 000 euros), la fin des travaux à la chapelle des Voûtes (60 500 euros), des travaux liés à l'amélioration de l'alimentation en eau potable (réfection de la fontaine du Mollard, prises d'eau des fontaines au Premier-Villard, réserve et fontaines, captage du Merlet, renforcement de l'adduction d'eau potable et de celle des eaux usées, etc., pour 118 873 euros), l'achat du café du Merlet et les premières études (64 000 euros), la réfection de la route du Bouchet (7 000 euros), du replat (2 000 euros), et du chemin du Bessay (22 800 euros, fortement subventionnés), l'éclairage public (2 000 euros), l'achat de terrains (à aménager, 14 830 euros), de matériel (dont certains contre l'incendie, 7 500 euros), etc.

Sont également prévus 8 700 euros pour constituer le capital d'une société d'économie mixte à vocation hydro-électrique.

Les communaux cultifs et le bail des alpages

Deux dossiers vont être prochainement (deuxième quinzaine d'avril) examinés par le conseil municipal de Saint-Alban. Le premier a trait aux communaux cultifs, le second au bail des alpages dans la combe du Merlet.

• Après un an de recensement des communaux cultifs, la situation est maintenant décantée. Sur les 109 hectares de communaux cultifs seul 11 hectares sont correctement pris en compte dans les successions d'une douzaine de personnes. Des propriétaires potentiels ont été identifiés et contactés. Mais ils ont oublié de les faire inscrire lors de successions donc la commune en a repris de droit la pleine propriété. Deux propriétaires conscients d'avoir perdu de ce fait certaines parcelles souhaiteraient les racheter. C'est ce que le conseil aura à trancher. Le choix se fera entre deux solutions : reprendre les communaux cultifs non identifiés et laisser un registre à jour pour les 10 hectares appartenant à des privés identifiés, ou

reprendre les communaux cultifs non identifiés et vendre la nu propriété pour les 10 hectares identifiés. Cette deuxième solution permettrait de résoudre le problème des constructions situées sur des communaux cultifs.

• Le jugement du 18 décembre 2003 qui a cassé le bail des alpages de la combe du Merlet est définitif, personne n'ayant fait appel. Pour permettre la signature de nouveaux baux avec les trois personnes concernées, une concertation a été engagée par la commune assistée dans cette affaire par la chambre d'agriculture de Savoie. Deux réunions ont eu lieu. Au cours de la première chacun des intéressés a présenté ses souhaits. Dans la seconde une synthèse a été présentée. La troisième réunion qui aura lieu début avril dégagera une solution amiable. Et le conseil tranchera mi-avril sur un mode de répartition, l'objectif étant de permettre à chacun de savoir de quelle partie des alpages il disposera cette été.

MICROCENTRALE

Autorisation temporaire pour la Fhyt

Le récolement des travaux de la microcentrale a eu lieu le 1^{er} décembre 2003. La réunion était dirigée par Mme Ariane Châtelet, de la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE), en présence des maires des deux communes et de MM. Robert Bozon, Patrick Louadoudi, Georges Noël-Lardin, P. Papazian (ONF), J.-P. Barriau et R. Couzelin (DDE), M. Cassaz (HYT) et J.-N. Maillet (EDF, maître d'œuvre).

Après une visite sur le terrain (retenue de Lachal et centrale du Bouchet), l'ensemble des participants s'est réuni à la mairie de Saint-Colomban pour faire le point sur l'état du chantier.

Les ouvrages réalisés sont dans l'ensemble conformes au dossier d'exécution approuvé pour la concession. Le service de contrôle a accepté quelques modifications : pose d'une membrane d'étanchéité sous la retenue ; conduite enterrée entre la départementale 927 et la centrale ; suppression de la cheminée d'équilibre du Bessay.

Concernant la retenue, il est noté que le projet d'aménagement payagé n'a pas été réalisé, et que les accords pris en réunion le 2 mars 2001 en sous-préfecture (accès piéton sur le barrage, clôture en bois de 1,50 m de haut) n'ont pas été respectés. Il est alors décidé que la commune de Saint-Colomban et la Fhyt se réuniront prochainement, en présence de la DDE et de la DRIRE, pour reprendre ces différents points. Il est également prévu de chercher un emplacement de stockage plus discret pour les deux tronçons de conduite stockés au niveau du barrage. Il est en outre demandé qu'une expertise soit conduite par le Service de restauration des terrains en montagne (RTM) dans le lit du Glandon, à l'amont du pont de Lachal, car les berges ont été affectées par des prélèvements de matériaux dans le lit du torrent.

La remise en état des terrains traversés par la conduite a été réalisée : les remarques portent sur la présence de nombreuses pierres et de bois enterrés, que le maître d'œuvre s'est engagé à faire enlever par une entreprise. Il est nécessaire de conforter le talus sous la départementale 927 à la traversée de la conduite : la Fhyt et la DDE ont défini les travaux nécessaires (effectués depuis).

Le mur de soutènement, au début de la voie d'accès à la centrale, a bougé : le maître d'œuvre proposera à la commune de Saint-Alban une reprise de ce mur, en vérifiant que cette voirie accepte les charges pouvant transiter par cette voie (demande d'une note de calcul soumise à la DDE) et en soignant l'esthétique de l'ouvrage définitif.

Après les travaux de terrassement effectués dans le lit du Glandon, aux abords de la centrale, il est demandé une expertise du site par un hydrogéologue, cette action devant être menée en présence de la commune de Saint-Alban et du RTM. Le transformateur situé près de la centrale n'a fait l'objet d aucun permis de construire (ou déclaration de travaux) et ceci doit être régularisé. Un remodelage de la pente entre la centrale et la départementale 927 doit être effectuée par la Fhyt.

Le fonctionnement de la centrale engendre, à certaines périodes (été notamment), un bruit important, surtout au niveau du Premier-Villard. Les premiers aménagements ont permis de réduire un peu ce bruit, mais des travaux complémentaires devront être réalisés(*) .

Compte tenu de toutes ces remarques, et à la demande des communes, la DRIRE a décidé de donner l'autorisation d'exploitation seulement pour un an, et de revoir l'ensemble des points litigieux à l'automne 2004.

Georges Quézel-Ambrunaz

(*) Ce bruit est très perceptible lorsque la centrale fonctionne à faible puissance (étages d'hiver et d'été). L'hiver, il est possible de faire fonctionner la centrale en éclusée, avec une puissance raisonnable, et donc d'atténuer fortement le bruit. Mais ceci n'est pas possible l'été (maintien du niveau de la retenue constant). Il va falloir trouver rapidement une solution technique convenable.



■ Sur cette photographie de la retenue de Lachal (prise depuis le col de Bellard, début mars), on constate que 25 à 30 % du plan d'eau est recouvert de neige. Ce qui correspond à la partie regagnée par les alluvions charriées par le Glandon depuis l'automne...

VERNIER Frères

- Génie Civil
- Travaux en montagne
- Montages et réparations remontées mécaniques

Tél. 04 79 83 40 44

Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

Robert RICHARD

TAXI JOUR ET NUIT

73130 SAINT-ETIENNE-DE-CUINES

Téléphone 04 79 56 23 47 ou 04 79 59 48 78

327 430 740 R.M. 73

**PAINS
PATISSERIE
SOUVENIRS**

Spécialité marjolaine - chocolats maison

SAINT-ETIENNE-DE-CUINES

**J.-L.
TABOURY**

Tél. 04 79 59 48 59

BOUCHERIE DU MONT CUCHE

Charcuterie - Volailles - Lapins

J. FERA TRAITEUR
Plats cuisinés sur commande - Livraison / domicile
73130 St-Etienne-de-Cuines
Tél. 04 79 56 34 01

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

● SÉANCE DU 26 MARS 2004

Tous les conseillers présents.

Par rapport au compte rendu de la réunion du 28 novembre 2003 publié dans le dernier numéro du *Petit Villarin*, on trouve dans le compte rendu officiel de cette réunion 3 décisions supplémentaires :

- la création d'un poste de conducteur spécialisé à temps complet, pour les vacances de février (service des navettes) ;
- l'attribution de trois marchés négociés pour la construction de l'école à Lachenal (lots 2, 4 et 11, pour une somme de 208 600 euros TTC) ;
- la prise d'un avocat pour défendre les intérêts de la communauté de communes après le recours déposé par Stéphane Bozon auprès du tribunal administratif après sa non-titularisation à l'issue de son stage.

En préambule de la réunion du 26 mars, Georges Quézel-Ambrunaz et Michel Donda sont intervenus pour dénoncer cette pratique des « délibérations rattachées ». Finalement le compte rendu de la réunion du 28 novembre a été approuvé par 6 voix pour et 4 contre (Robert Bozon ne prenant pas part au vote). Ensuite le conseil est passé à l'ordre du jour.

1 - Compte administratif 2003

Le compte administratif 2003 du budget M4 (gîtes) est adopté à l'unanimité (10 voix pour, le président ne participant aux débats sur les comptes administratifs). Il dégage un excédent (fonctionnement et investissement compris) de 400 957 euros. Le compte administratif du budget général (M14) montre un excédent de fonctionnement de 273 814 euros et un déficit d'investissement de 353 207 euros. Au total, fin 2003, le solde était négatif de 79 393 euros. Après avoir indiqué que les représentants de Saint-Alban désap-

prouvaient la non-titularisation de Stéphane Bozon, Michel Donda a demandé un vote du compte administratif à bulletin secret. Ce compte administratif n'a pas été adopté par 5 voix contre 4 pour et 1 blanc. Même vote pour le compte de gestion.

2 - Impôts locaux

Le conseil adopte le taux de 29,64 % pour la taxe professionnelle ce qui assurera un produit fiscal de 1 103 793 euros.

3 - Budget primitif 2004

• Budget des gîtes (M4). Il est approuvé à l'unanimité : 178 361 euros en fonctionnement et 660 530 euros en investissement. C'est dans ce budget qu'est pris en charge la rénovation du presbytère de Saint-Alban (550 000 euros) et le gîte d'alpage du Merlet (99 530 euros). En fait sur ce dernier projet, cette année sera réalisée la première partie de la piste de L'Echaut (1 853 m, pour 56 000 euros environ dont 18 520 euros de subvention).

• Budget général (M4). La section de fonctionnement est approuvé à l'unanimité à 1 356 900 euros. La section d'investissement a été discutée article par article. Côté dépenses, ont été approuvés à l'unanimité les dépenses non affectées (853 207 euros), la construction de l'école (527 000 euros), la numérisation des cadastres (47 870 euros), l'achat de mobilier (30 509 euros), et l'éclairage du Point I (1 342 euros). Pour ce qui des crédits alloués au tourisme (ouverture des hameaux, table d'orientation, crédit à l'AFP intercommunale, entretien de sentiers, pour 88 700 euros), ils sont augmentés (8 voix pour et 3 contre) de 20 000 euros pour réaliser une étude sur le ski de randonnée (15 000 euros) et un topo-guide (5 000 euros), opérations inscrites au 12^e contrat de plan Etat-région. Enfin, les voix se sont partagées (5 pour, 5 contre et 1 blanc) sur la somme prévue (300 000 euros) pour le déplacement de la Maison du tourisme.

Pour les recettes, toutes ont été approuvées à l'unanimité avec augmentation de 10 000 euros pour l'opération tourisme (pour tenir compte d'une subvention du contrat de plan Etat-région). Pour les recettes non affectées, la somme de 1 762 millions d'euros été adoptée (6 voix pour et 5 contre, ces élus étant favorables à une réduction de 300 000 euros).

4 - Subventions 2004

Le conseil attribue 1 800 euros au club des sports, 1 500 euros au groupement agricole de moyenne Maurienne (1 voix contre : René Mugnier), 1 474 euros au CAF de Maurienne, 2 000 euros au CCAS de Saint-Colomban, 2 000 euros (1 abstention : Xavier Mugnier) à l'AFP intercommunale, et 113 000 à la Maison du tourisme (unanimité). Une subvention de 503 euros a été refusée à l'association Vivre aux Villards par 4 voix pour et 7 voix contre (X. Mugnier, D. Ferroud, R. Bozon, M. Donda, D. Quézel-Ambrunaz, N. Revol, et G. Quézel-Ambrunaz, ce dernier expliquant son vote par « l'attitude de la présidente de cette association par rapport aux dons de costumes à l'association Patrimoine et culture »).

5 - Divers

Le conseil :

- entérine le choix de la commission d'appel d'offres qui a attribué le marché de la création de la piste forestière de l'Echaut à l'entreprise Duverney (31 183 euros HT) ;
- accepte les avancements par voix de promotion interne de Nicole Martin-Cocher et Emmanuel Blanloie ;
- adhère à la charte départementale pour la gestion exemplaire des déchets en Savoie.
- mandate Annie Bordas pour trouver des solutions concernant le ramassage scolaire du vendredi soir et du samedi matin ;
- suite à la démission de Nicolas Revol nomme Michel Donda comme représentant titulaire de la communauté de communes au Sivav.

BUDGET DE LA MAISON DU TOURISME

Vers la mise en place d'une taxe de séjour ?

Le budget 2004 de la Maison du tourisme a été adopté par le conseil d'administration le 14 février. Sections de fonctionnement et d'investissement comprises, il se monte à 217 874 euros reflétant la mise en place d'actions touristiques initiées à la fois par la Maison du tourisme et le Sivav. D'autres part il intègre, pour les salariés, l'augmentation de la directrice et l'application de la nouvelle convention collective (applicable en juillet 2002). Ce poste (toutes charges comprises), représente 52 % des dépenses de fonctionnement, en augmentation de 14 % par rapport à 2003. Il est aussi prévu le recrutement d'un emploi de directeur des Galapias (2 mois) et un emploi accueil-animation (1 mois en période estivale). Les autres postes sont reconduits notamment les animations (Sybelles villarinche, Festivillards, Villarinche, Rallye équestre, 15 août, les Galapias, Tour de Savoie, Tour de France féminin, etc.) pour 39 000 euros (19,4 % du budget) contre 34 000 euros l'an passé.

Deux nouveautés cette année : la création de cartes postales (18 modèles), et surtout la mise en place d'Open-system (réservation en ligne), projet piloté par le Sivav (10 000 euros).

Côté recettes, ce budget est essentiellement ali-

menté par des subventions (143 387 euros) provenant des communes de Saint-Alban (2 287 euros), Saint-Colomban (7 622 euros), et de la communauté de communes (133 478 euros). Cependant, lors de sa séance du 26 mars dernier, le conseil de la communauté de communes n'a voté qu'une subvention de 113 000 euros(*). Ce qui va contraindre le conseil d'administration de la Maison du tourisme à revoir son budget à la baisse de 20 000 euros. Seraient ainsi abandonnées la refonte du site Internet (7 600 euros), la prise en compte de la nouvelle convention collective, et une réduction de la publicité. Par ailleurs, pour trouver des ressources nouvelles, serait envisagée la mise en place de la taxe de séjour. S'appuyant sur le cas d'Albiez-Montrond, et sur la base de 600-700 lits touristiques, cette taxe pourrait rapporter aux Villards entre 7 300 et 8 600 euros. Ce qui donnerait un budget équilibré à 205 000 euros environ.

(*) Correspondant à la subvention de base de la communauté de communes (83 841 euros), à la reprise de la subvention que la Satvac ne verse plus (15 244 euros) et la reprise de la moitié de la subvention que versait jusque là la commune de Saint-Colomban (7 622 euros), plus un versement au titre de l'emploi jeune (6 400 euros).

AFP DE LA COMBE DU NANT

Préparation de l'assemblée générale

L'arrêté portant constitution de l'Association foncière pastorale (AFP) autorisée de la combe du Nant a été signé le 22 décembre 2003 par le préfet de Savoie. Une quarantaine de personnes ont assisté à la réunion organisée, le 14 février dernier par la mairie de Saint-Alban, pour préparer l'assemblée générale de l'AFP, prochaine étape de sa « mise en route ».

A l'ordre du jour : organisation et fonctionnement d'une AFP, étude d'un projet de statuts, étude des projets de règlement intérieur, de bail, de contrats d'entretien, et enfin choix d'une date pour l'assemblée générale. M. Robert Paget (DDAF de Savoie) assistait à la réunion pour donner des précisions réglementaires et répondre aux questions de l'assistance.

À cours de cette réunion des intervenants ont rappelé leur opposition à la création de l'AFP ou à son périmètre. Le maire a pris acte de ces interventions en indiquant que « les requêtes en annulation de l'arrêté du préfet (sept) ont été déposées au tribunal administratif de Grenoble, et que, en l'attente du jugement, l'arrêté est valable et qu'il convient de l'appliquer ». Mme Noëlle Noël a alors demandé « avec insistance » que l'élection des syndics soit effectuée avant l'adoption des statuts : c'est impossible (réponse du maire confirmée par M. Paget) puisque le nombre des syndics est fixé par les statuts. Après une intervention de Emile Quézel-Yoyon, qui a demandé que l'on ne discute que des statuts (les autres sujets étant de la compétence du conseil syndical), ceux-ci ont été examinés article par article. Des modifications et des propositions alternatives ont été formulées et seront soumises à l'assemblée générale ; les réponses aux questions seront données par M. Paget.

Les principales modifications proposées au projet (qui avait été joint à la convocation de cette réunion) concernent la tenue de l'assemblée général annuelle pendant l'été ; le vote à bulletin secret sur demande d'une personne (au lieu de trois) ; la suppression de l'attribution automatique d'une poste à un agriculteur ; le nombre de conseillers syndicaux porté à 7 ; la voix du directeur de l'AFP non prépondérante au conseil syndical.

Des questions ont été posées à M. Paget : comme il est impossible d'avoir le quorum à la première assemblée générale, est-il possible de faire une double convocation pour deux assemblées générales successives ? Préciser le contenu de l'article 4 de la loi du 3 mars 1972 qui traite des conditions de majorité dans le fonctionnement de l'AFP. Autre question : est-il possible de supprimer des statuts l'éventualité d'une cotisation financière des membres de l'AFP ?

Pour la date de l'assemblée générale, le mois d'août a été choisi car il permet de rassembler le plus grand nombre de propriétaires présents dans la vallée. Compte tenu du fait qu'il faut prévoir deux dates séparées de quinze jours pour cause de quorum, la municipalité a proposé les samedis 7 et 21 août 2004. Une procuration sera jointe à la convocation pour que les propriétaires absents puissent participer aux votes.

En clôturant cette réunion, le maire a remercié les participants pour « la qualité du débat : malgré les divergences, le débat s'est déroulé dans le calme et la sérénité ».

[Source : compte rendu de la réunion rédigé par Michel Donda et Georges Quézel-Ambrunaz]

AFP INTERCOMMUNALE

La collectivité s'implique

L'Association foncière pastorale (AFP) intercommunale poursuit son avancée. Selon Pierre Noël, président de cette AFP, cette situation est due à plusieurs facteurs : « D'abord, son existence est bien vécue comme une réalisation utile et souhaitable, ce qui fait qu'elle n'est contestée par personne. Ensuite, la bonne entente qui règne entre ses membres et leur mobilisation continue a permis d'obtenir des résultats tangibles. C'est ainsi que l'état des lieux a été dressé (...). Les contrats de bail ont été signés le 10 janvier dernier. Ils sont accompagnés des contrats d'entretien courant où chaque preneur a signé sur ce qu'il s'engage à faire pour maintenir en bon état les parcelles qu'il utilisera. L'aide d'Anne Brun et de la mairie de Saint-Alban a été précieuse dans l'obtention de ces résultats. Enfin, le problème épique de la garantie du suivi de l'entretien par la communauté de communes a été résolu. Une rencontre a eu lieu le 6 février avec le directeur de l'environnement au conseil général où cette question a été évoquée. Y participaient Patrick Louadoudi, président de la communauté de communes, Pierre Noël et Michel Donda, vice-président de l'AFP. Cet engagement permettra à l'avenir d'obtenir sur 10 ans des aides du conseil général dans des zones AFP difficiles d'accès ».

Depuis sa création, l'AFP a suivi trois phases successives. Pierre Noël : « La première année a été une phase d'apprentissage où il fallait se familiariser avec un domaine particulier dont les règles et les usages sont bien spécifiques. La seconde année a été une phase d'essais avec des actions partielles qui n'ont pu être menées jusqu'à leur terme. Elle fut petit à petit une phase de prise de conscience de la nécessité pour chaque syndic de s'investir individuellement et collectivement. La dernière année a été véritablement la phase de décollage avec des réalisations concrètes qui vont croissant ». « En 3 ans l'AFP intercommunale y a gagné une crédibilité qui a conduit la communauté de communes à prévoir d'importants crédits pour les nécessaires travaux à venir ». « Grâce à ces fonds et aux subventions attendues, les entreprises de débroussaillage vont être rapidement contactées pour un nettoyage complet de tout le secteur AFP sur un ou deux ans. Ces travaux seront relayés par les agriculteurs preneurs à bail qui sont responsables du suivi de l'entretien. Ces chantiers devraient débuter à l'automne si tout va bien. Chacun en tirera avantage : les agriculteurs, les propriétaires, et les deux communes. Alors, les hommes et les femmes qui se sont engagés dans cette aventure pourront dire : nous avons fait quelque chose d'utilité pour notre vallée. »

CANTONALES (21 ET 28 MARS 2004)**Daniel Dufreney, maire de La Chambre élu conseiller général pour la 4^e fois**

Daniel Dufreney a été élu pour la quatrième fois conseiller général du canton de La Chambre qui comprend 14 communes et compte 6 151 habitants (recensement de 1999).

Elu en 1985, puis réélu en 1992 sous la bannière de la majorité départementale (de droite), sa forte personnalité l'a conduit, depuis, à se présenter contre M. Barnier, aux sénatoriales, et contre M. Bouvard, aux législatives, alors chefs de file départementaux de cette majorité. Ce qui lui valut, aux cantonales de 1998, d'avoir face à lui un candidat investi par la droite (le maire de Saint-François Longchamp de l'époque) qui avait contraint M. Dufreney à un second tour remporté toutefois avec plus de 60 % des voix. Il est vrai que «déstesté par ses adversaires, mais plébiscité par les électeurs, le maire de La Chambre a toujours su, à la façon du matador, pratiquer

l'art de l'esquive et de la provocation, énervant le taureau que les états-majors départementaux envoyait contre lui (*). Et rester fidèle, depuis 1992, à un slogan de campagne simple : l'herbe, la neige, l'usine. Maire de La Chambre, M. Dufreney est également président du Syndicat intercommunal. Il était dans le conseil général sortant, membre de la commission développement rural et environnement.

Aux Villards, le 18 mars, un tract anonyme a été «distribué» dénonçant la «politique néfaste pratiquée actuellement dans la commune de Saint-Alban» qui ne doit pas être «amplifiée et instaurée dans le reste du canton». Cela visait l'un des candidats (M. Portaz) soutenu par le maire de Saint-Alban qui, répondant sur le fond, a dénoncé ces pratiques.

(*) *Le Dauphiné libéré*, 11 mars 2004.

sans étiquette), 6 (6 %) ; Albert Prallet (Ligue savoienne), 3 (3 %) ; Emile Vullierme (FN), 7 (7 %).

• 2^e tour : I., 146 ; V., 111 ; A., 35 (23,97 %) ; E., 107.

Daniel Dufreney (maire de La Chambre, divers droite), c. g. s., 64 (59,81 %) ; Jean-Louis Portaz (maire de La Chapelle, PS), 43 (40,19 %).

Résultats à Saint-Colomban

• 1^{er} tour : I., 321 ; V., 149 ; A., 172 (53,58 %) ; E., 144.

Daniel Dufreney (maire de La Chambre, divers droite), c. g. s., 82 (56,94 %) ; Jean-Louis Portaz (maire de La Chapelle, PS), 28 (19,44 %) ; Emile Vullierme (FN), 18 (12,50 %) ; Gilles Juglair (PCF), 9 (6,25 %) ; Simon Pouchoulin (maire de Saint-Avre, sans étiquette), 4 (2,78 %) ; Albert Prallet (Ligue savoienne), 3 (2,08 %).

• 2^e tour : I., 321 ; V., 164 ; A., 157 (48,91 %) ; E., 156.

Daniel Dufreney (maire de La Chambre, divers droite), c. g. s., 108 (69,23 %) ; Jean-Louis Portaz (maire de La Chapelle, PS), 48 (30,77 %).

Résultats du Canton de La Chambre

• 1^{er} tour : I., 5 596 ; V., 3 543 ; A., 2 053 (36,69 %) ; E., 3 443.

Daniel Dufreney (maire de La Chambre, divers droite), c. g. s., 1 654 (48,04 %) ; Jean-Louis Portaz (maire de La Chapelle, PS), 801 (23,26 %) ; Simon Pouchoulin (maire de Saint-Avre, sans étiquette), 435 (12,63 %) ; Emile Vullierme (FN), 258 (7,49 %) ; Gilles Juglair (PCF), 239 (6,94 %) ; Albert Prallet (Ligue savoienne), 56 (1,63 %) ; • 2^e tour : I., 5 596 ; V., 3 750 ; A., 1 846 (32,99 %) ; E., 3 594.

Daniel Dufreney (maire de La Chambre, divers droite), c. g. s., 2 118 (58,93 %), élu ; Jean-Louis Portaz (maire de La Chapelle, PS), 1 476 (41,07 %).

Résultats à Saint-Alban

• 1^{er} tour : I., 146 ; V., 104 ; A., 42 (28,77 %) ; E., 100.

Daniel Dufreney (maire de La Chambre, divers droite), c. g. s., 46 (46 %) ; Jean-Louis Portaz (maire de La Chapelle, PS), 29 (29 %) ; Gilles Juglair (PCF), 9 (9 %) ; Simon Pouchoulin (maire de Saint-Avre,

RÉGIONALES (21 ET 28 MARS 2004)**Résultats à Saint-Alban**

• 1^{er} tour : I., 146 ; V., 104 ; A., 42 (28,77 %) ; E., 99.

Liste Queyranne Rhône-Alpes pour tous avec la gauche (PS, PCF, PRG), 50 (50,51 %) ; liste Comparini Unis pour faire gagner la région (UDF, UMP), 24 (24,24 %) ; liste Gollnisch Pour Rhône-Alpes (FN), 13 (13,13 %) ; liste Vachetta (LCR, LO), 5 (5,05 %) ; liste Leras Les Verts, 5 (5,05 %) ; liste Chetail La vraie droite en Rhône-Alpes (MNR), 2 (2,02 %) ; liste Bertrand Rhône-Alpes au cœur, 0 (0 %).

• 2^e tour : I., 146 ; V., 111 ; A., 35 (23,97 %) ; E., 106.

Liste Queyranne Rhône-Alpes pour tous avec la gauche (PS, PCF, PRG), 60 (56,60 %) ; liste Comparini Unis pour faire gagner la région (UDF, UMP), 30 (28,30 %) ; liste Gollnisch Pour Rhône-Alpes (FN), 16 (15,09 %).

Résultats à Saint-Colomban

• 1^{er} tour : I., 321 ; V., 148 ; A., 173 (25,00 %) ; E., 145.

Liste Comparini Unis pour faire gagner la région (UDF, UMP), 53 (36,55 %) ; liste Queyranne Rhône-Alpes pour tous avec la gauche (PS, PCF, PRG), 49 (33,79 %) ; liste Gollnisch Pour Rhône-Alpes (FN), 25 (17,24 %) ; liste Leras Les Verts, 9 (6,21%) ; liste Bertrand Rhône-Alpes au cœur, 5 (3,45 %) ; liste Vachetta (LCR, LO), 2 (1,38 %) ; liste Chetail La vraie droite en Rhône-Alpes (MNR), 2 (1,38 %) ;

• 2^e tour : I., 321 ; V., 164 ; A., 157 (48,91 %) ; E., 159.

Liste Queyranne Rhône-Alpes pour tous avec la gauche (PS, PCF, PRG), 57 (35,85 %) ; liste Comparini Unis pour faire gagner la région (UDF, UMP), 78 (49,05 %) ; liste Gollnisch Pour Rhône-Alpes (FN), 24 (15,09 %).

NAISSANCES

• Le 20 juillet 2003 à Saint-Jean-de-Maurienne, de Alison, fille de Mickaël et Isabelle Abraham et petite-fille de Guy et Evelyne Abraham.

• Le 20 octobre 2003 à Saint-Martin d'Hères, de Romane, fille de Frédéric Cornier et Aurélie Favre-Bonté, petite-fille de Bernard Lanthelme et Eliane Cornier (le Chef-Lieu), et de Christine Favre-Bonté, et arrière-petite-fille de Denise Favre-Bonté (Lachal).

• Le 28 novembre 2003 à Arles, de Emma, fille de Audrey Belenguier et Alexandre Bru, petite-fille de Régine Frasson-Botton et Henri Bru, et arrière-petite-fille de Henriette Galle (Nantchenou) et Camille Frasson-Botton (t, Le Bessay).

• Le 21 février 2004 à Rennes, de Paolo, fils de Fabrice Guézel et Cécilia Gabrielli, petit-fils de Jean-Pierre et Mireille Gabrielli, et arrière-petit-fils de Raymond et Rosette Gabrielli (Le Bessay).

• Le 26 février 2004 à Sallanches, de Lola, fille de Emmanuel Bozon et Laure Loubier, et petite-fille de Janine et Alfred Bozon (Les Roches).

• Le 29 mars 2004 à Paris, de Paul, fils de Claude Armani et Catherine Bozon, et petit-fils de Simone Bozon (Les Roches).

MARIAGES

• Le 27 septembre 2003 à Meylan, de Jérôme Albertin et Laurence Roche. Laurence est la fille de Baptiste-Roland et Alain Roche, et la petite-fille de Maria et Eugène (t) Chaboud-Crouzaz (Premier-Villard).

• Le 11 février 2004 à Saint-Colomban-des-Villards de Véronique Ramirez Rojas et Christophe Guillot (le Comberousse).

• Le 3 avril 2004 à Saint-Colomban-des-Villards, de Rodra Wanithine, dite Elo, Duhnara et Jean-Marie Hisquin (les Ponts).

DÉCÈS

• De M. Fernand Quézel-Colomb (Bon Mollard), le 8 décembre 2003 au Havre (76 ans).

• De Mme Elise Martin-Fardon, née

UNE MISE AU POINT DE L'ONF

Suite à la publication dans *Le Petit Villarin*, numéro 126, décembre 2003, de l'article qui rendait compte des travaux du comité syndical du Sivav (séance du 15 décembre 2003), nous avons reçu de M. Charon, ingénieur des travaux des Eaux et Forêts, responsable de l'unité territoriale de Saint-Jean-de-Maurienne de l'Office national des forêts (ONF), les précisions suivantes :

« Tout d'abord, l'ONF entretient les sentiers de randonnée pédestre du Tour Arvan-Villard pour le compte des communes concernées depuis 1981 et non 1998 comme il est indiqué dans cet article du Petit Villarin.

» Ensuite il est dit que cet entretien est réalisé « de manière convenable malgré quelques déficiences ». L'ONF tient à souligner qu'en 23 ans de travaux,

Favre-Bonté (Lachenal), le 11 décembre 2003 à Saint-Jean-de-Maurienne (88 ans).

• De M. Georges Karcher, le 25 décembre 2003 à Gières (80 ans). Il était l'époux de Mme Hélène Karcher née Martin-Cocher (Martinan).

• De M. Arthur Martin-Fardon (Lachenal), le 5 janvier 2004 à Montpellier (85 ans).

• De Mme Madeleine Noël-Lardin née Cottarel (Frêne), le 7 janvier 2004 à Saint-Alban-de-Montbel (100 ans).

• De M. Constant Martin-Fardon (Martinan), le 12 janvier 2004 à Saint-Jean-de-Maurienne (88 ans).

• De M. Joseph Piéry, le 20 janvier 2004 à Yerres (83 ans).

• De Mme Adélaïde Tardy, née Jamen (Lachal), le 22 février 2004 à Carro (Bouches-du-Rhône) (93 ans).

Pour publication dans *Le Petit Villarin* les textes, les documents, les avis de naissances, de mariages, et de décès peuvent être transmis :

• par voie postale
Le Petit Villarin

21, rue Albert Dubout
34130 - Mauguio
Tél. : 04-67-29-45-43

• par courriel :
lepetitvillarin@wanadoo.fr

Dans tous les cas, nom, adresse et numéro de téléphone des auteurs doivent accompagner ces envois.

MESSAGES

• Arrière-petit-fils de Jean-Pierre Pepey et de Marie-Françoise Pepey née Paret-Peintre (Martinan), un lecteur du *Petit Villarin* souhaite établir des contacts pour échanger des informations généalogiques. S'adresser à M. Jean-François Christaud-Braie, 8 rue du Ventadour à Muret (31 600).

• Les mairies villarinchères possèdent désormais une adresse électronique. Pour Saint-Alban : mairie.stalban@wanadoo.fr, et pour Saint-Colomban : mairie-st.col@wanadoo.fr.

LE PETIT VILLARIN

Publication trimestrielle : n° d'inscription CPPAP 0705 G 79863 ; n° ISSN : 1140-5473. Siège : mairie, 73130 – Saint-Colomban-des-Villards. Directeur de la publication : Emmanuel Tronel-Peyroz. Comité de rédaction : Roger Darves, Jeannine Martin-Garin, Christophe Mayoux, Ginette Paret, Emmanuel Tronel-Peyroz. Abonnements et diffusion : Jean-Pierre Tronel-Peyroz, 316 Bd Chave, 13005 – Marseille ; Tél. : 04-91-49-29-61. Comptabilité et administration : Emmanuel Tronel-Peyroz, 21 rue Albert Dubout, 34130 – Mauguio ; Tél. : 04-67-29-45-43 ; Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr ; CCP : Le Petit Villarin, n° 1357-38 M Montpellier. Maquette : F. Dival ; Tél. : 04-67-57-24-37. Imprimerie : JF impression, Saint-Jean-de-Védas ; Tél. : 04-67-27-34-11. Abonnement annuel : 8,50 €.

jamais les communes, ni le Sivav ne se sont plaints du travail réalisé par l'ONF, que ce soit pour l'entretien des sentiers existants, ou pour la création de nouveaux sentiers.

» Au contraire, la qualité des prestations effectuées a toujours été mise en avant et des lettres de félicitations peuvent en attester.

» Concernant la valorisation de l'emploi local, l'ONF emploie sur l'unité territoriale de Saint-Jean-de-Maurienne 23 ouvriers forestiers saisonniers, dont 7 habitent sur le territoire des communes du Sivav (et 16 autres sur les communes alentours). Sept de ces ouvriers travaillent également l'hiver sur les stations des Sybelles (et 10 autres dans les stations voisines) et trouvent ainsi un complément de travail intéressant pour les deux parties. »

J.C. RAPELLI
TRAITEUR

73130 SAINT-ETIENNE-DE-CUINES
Tél. 04 79 59 40 65